

## DELIBERATION CFVU-118-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 octobre 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 octobre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 24 novembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 27/11/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 12 juillet 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 12 juillet 2023 à 14h40, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame PELOILLE
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Excusée
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame PRUNIER
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Excusé
BRÉON Lucie	Excusée
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Excusé
GARNIER Maxence	Absente
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir	Présent
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAUULT
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Monsieur COEFFE
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Excusée
ROUGER Manuel	Excusé

RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président présents :**

BAUMARD Albéric, Responsable Pôle formation

BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

GIRARD Amandine, Responsable du pôle Vie associative – La Parenthèse

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

REY Anne, Assesseure à la Pédagogie, ESTHUA Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1-1 Parcoursup.....	1
1-2 MonMaster .....	1
1-3 Retour ANR du 04 juillet .....	1
<b>2. Approbation des procès-verbaux .....</b>	<b>2</b>
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023 .....	2
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023 .....	2
<b>3. Enseignement et conventions .....</b>	<b>2</b>
3-1 AMI – Approche par compétences .....	2
3-2 Modification du Régime Spécial d’Etudes .....	3
3-3 Révision des règles communes relatives aux MCC .....	4
3-4 Modification de la charte des examens.....	4
3-5 Modification de l’offre de formation – IAE.....	6
3-6 Offre de formation – Maquette – ESTHUA.....	6
3-7 Modification des MCC.....	7
3-8 Création du DIU « PRATIC ».....	11
3-10 Modification du DIU « Endocrinologie diabétologie pédiatrique – Niveau 1 » ....	12
3-11 Modification du DIU « Santé au travail – Option Infirmier » .....	12
3-12 Modification du DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » .....	12
3-13 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile » .....	13
3-14 Modification du DU « Manager de proximité en milieux sanitaire, médicosocial et du domicile ».....	13
3-15 Conventions .....	13
3-16 Enseignement d’Ouverture Optionnels (E20).....	15
<b>4. Vie universitaire .....</b>	<b>16</b>
4-1 Règlement du FSDIE .....	16
4-2 Bilan de la vie associative .....	19
<b>5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 juillet 2023 .....</b>	<b>21</b>

## 1. Informations

### 1-1 Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

4259 candidats ont accepté définitivement une proposition à l'Université d'Angers, ce qui représente 91,18 % des capacités d'accueil totales. 37 formations sur 59 ont atteint leur capacité d'accueil, et 32 formations sont donc ouvertes en phase complémentaire. Il reste encore 1 494 candidats sur liste d'attente. Concernant les Bachelors Universitaires Technologiques (BUT), une seule formation, GEII Bac Technologique, a ouvert en phase complémentaire. Madame MALLET précise aussi que des places ont été proposées au-delà des capacités d'accueil votées en décembre 2022.

### 1-2 MonMaster

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle indique que la capacité offerte limitée s'élevait à 1 672 places, et il y a actuellement 1 142 candidats qui ont accepté définitivement une proposition de l'Université d'Angers, 265 qui ont accepté provisoirement et 75 candidats en recherche de contrat d'apprentissage. 29 formations sur 69 ont déjà épuisé leur liste de candidats. Une seconde campagne de recrutement a été ouverte le 8 juillet 2023 pour 12 formations car il n'est pas possible d'ouvrir des formations avec un nombre minime d'étudiants. En parallèle, la plateforme de saisine auprès du rectorat a ouvert le 30 juin 2023.

Monsieur MASLET signale qu'une annonce a été faite par le ministère sur les réseaux sociaux pour indiquer qu'une liste des masters avec les places disponibles serait publiée.

Madame MALLET explique que le ministère a simplement demandé à l'Université d'Angers d'envoyer la liste des formations qui ouvraient. Elle prend l'exemple du master de Droit privé où 38 candidats ont accepté définitivement et 32 candidats sont en attente. Or, ces derniers bloquent tout le système, ce qui interroge. Elle pense que la même logique était utilisée par les candidats via la plateforme e-candidat, ce qui faisait qu'on ignorait début septembre combien d'étudiants il y aurait par formation.

Madame LANCELOT évoque un autre comportement de la part d'étudiants qui acceptent la proposition de l'Université d'Angers mais qui sont aussi acceptés dans le privé quelques temps après, ce qui fait qu'ils se désinscrivent.

Madame MALLET pense que la concurrence entre le public et le privé existe à tous les niveaux, de la maternelle à l'université.

### 1-3 Retour ANR du 04 juillet

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant qu'un plan d'action a été envoyé à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en janvier dernier sur l'avancée du projet THELEME.

Une délégation de l'Université d'Angers s'est rendue à l'ANR le 4 juillet pour être auditionnée et un avis sera rendu en octobre prochain. Les questions ont notamment porté sur l'apport de

la ComUE au projet, les raisons des modifications des actions 3 et 4 par rapport au projet initial, un éventuel changement des cibles sur l'approche par compétences, les éventuelles résistances sur l'approche par compétences et le lien entre les équipes de l'Université d'Angers et Le Mans Université. Elle avoue n'avoir aucune idée de l'avis qui sera rendu en octobre prochain, ce qui est quelque peu embêtant car des postes sont financés dans le cadre de ce projet et il ne faudrait pas que le budget soit en diminution.

## **2. Approbation des procès-verbaux**

### **2-1 Procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **2-2 Procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **3. Enseignement et conventions**

### **3-1 AMI – Approche par compétences**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant qu'il est indiqué dans l'arrêté Licence de 2018 et dans la politique d'établissement que les formations de l'Université d'Angers doivent toutes passer en approche par compétences (APC) dès que possible et au plus tard à la fin du contrat 2022-2028. Il est aussi question d'évaluer par compétences dans le cadre du nouveau contrat.

Une cheffe de projet à la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC) accompagne actuellement les équipes dans cette transformation. Un certain nombre de formations sont déjà engagées dans le mouvement dont le Master Enfance et Jeunesse, le Master MAE (IAE), le Master Nanomed (Santé), le Master BEE (Sciences), le Master Résidences services seniors (ESTHUA), le Master LEA parcours « Négociateur trilingue en commerce international » (LLSH), le DU Codynamics (IAE), le Cursus Pharmacie, le BUT (1 et 2), la Licence Chimie, etc.

Les objectifs consistent à rédiger les référentiels de compétences des Licences THELEME pour décembre 2024 et ceux des autres formations pour décembre 2025. Il faut également au minimum une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) par compétence du référentiel en L3, comptant dans l'évaluation de l'étudiant pour la rentrée 2026, et que toutes les formations soient déclinées en compétences pour la rentrée 2028.

En termes de valorisation pour l'implication des acteurs, l'Université d'Angers a d'abord réfléchi à prendre exemple sur les universités de Toulon ou de Bourgogne-Franche Comté en ajoutant

dans le référentiel des enseignants et enseignants-chercheurs la mention suivante : « acteurs ou référents APC ». Or, le président a préféré faire un appel à manifestation d'intérêt avec une enveloppe de 100 000 € répartis entre le budget THELEME et le budget de l'Université. Un cahier des charges a été rédigé, avec différentes étapes à respecter, et les acteurs impliqués ont été identifiés.

Il est proposé que chaque formation qui souhaite se lancer dans l'APC dispose d'un pilote pour initier, coordonner, suivre, animer, évaluer le projet de transformation de la formation en APC (avec la cheffe de projet APC et les ingénieurs pédagogiques APC). Il aurait des heures complémentaires ou des heures de décharge : 36 heures en licence, 24 heures en master et 12 heures en licence professionnelle. Ce pilote serait accompagné d'équipiers participant activement à la transformation de la formation, pendant et entre chaque réunion et/ou temps de travail. Ces équipiers auront 6 heures complémentaires ou de décharge.

Cet appel à manifestation d'intérêt a été présenté en conseil de gouvernance le 30 mai et en bureau de la CFVU le 28 juin. L'idée est de le voter aujourd'hui en CFVU. Les directeurs de composante valideront les équipes pédagogiques en septembre prochain, avant présentation au bureau de la CFVU d'octobre 2023.

Monsieur BOUSSEAU aimerait savoir si le pilote des formations en licence s'occupe des trois années.

Madame MALLET répond que oui car on considère que la licence est un tout. L'idée est d'installer des référents APC dans les composantes et il est aussi possible pour les enseignants de prendre un congé pour projet pédagogique (CPP) afin de se lancer dans ce projet.

Madame BOUIS aimerait savoir si les compétences acquises par les étudiants devront apparaître dans les suppléments au diplôme.

Madame RAVAIN indique que la maquette renverra aux compétences et ceux-ci apparaîtront donc dans l'annexe au diplôme.

L'appel à manifestation d'intérêt « Approche par compétences » est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

### **3-2 Modification du Régime Spécial d'Etudes**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle rappelle qu'une liste a été établie pour les étudiants pouvant bénéficier d'un régime spécial d'études (RSE). Or, beaucoup d'étudiants n'en ont pas connaissance et l'idée est de mettre davantage en avant ce RSE. Un statut a été ajouté dans cette liste à travers la mention « Étudiant.e aidant.e familial ». Il était également écrit « femme enceinte » et cette mention devient « personne enceinte ».

Il faut que tout néo-entrant à l'Université ait une information sur le contrat pédagogique où les aménagements personnalisés seront affichés. L'étudiant devra prendre rendez-vous avec un chargé d'accompagnement, un référent enseignant ou un responsable de formation. Une analyse personnalisée de ses besoins sera réalisée avant l'élaboration d'un plan



d'accompagnement adapté qui sera révisable tout au long de l'année. L'objectif est que le contrat pédagogique puisse être à disposition de tous les acteurs qui suivront l'étudiant au cours de son cursus.

Madame MALLET précise que les étudiants salariés doivent travailler au moins 10 heures par semaine ou 40 heures par mois (pendant au moins deux mois) en dehors de l'Université. En revanche, il n'existe pas de plancher pour les étudiants salariés de l'Université d'Angers. Tout étudiant salarié de l'Université doit ainsi pouvoir bénéficier à tout moment d'un RSE, ce qui ne signifie pas pour autant une dispense d'assiduité systématique. Le document (RSE) sera signé par le directeur de composante en version dématérialisée. Un délai de 15 jours minimum après la signature est nécessaire avant la mise en œuvre effective.

Madame PELOILLE signale que les étudiants incarcérés sont aussi inclus dans les régimes spéciaux d'études.

Madame MALLET confirme. Des enseignants référents se rendent dans les maisons d'arrêt et sont en contact avec les enseignants de l'Université d'Angers.

La modification du Régime Spécial d'Études est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-3 Révision des règles communes relatives aux MCC**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Monsieur RULENCE aimerait savoir si les mises en situation professionnelle, en LP, correspondent exactement à un tiers des ECTS ou au minimum à un tiers des ECTS.

Madame MALLET répond que les mises en situation professionnelles représentent au minimum un tiers des ECTS en licence professionnelle.

La révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

### **3-4 Modification de la charte des examens**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en détaillant les quelques modifications. Il s'agit notamment de tenir compte des aménagements dans la préparation des examens. Les copies des examens écrits doivent par ailleurs être anonymisées.

Monsieur BOISSON aimerait savoir ce qui est entendu par « examen écrit ».

Madame MALLET explique que ce travail sera repris dès le 3 septembre 2023 car l'établissement n'était pas capable d'avoir une définition qui satisfasse tout le monde. Il est déjà certain que les contrôles continus de promotion sont considérés comme des examens écrits.

Monsieur BOISSON s'interroge aussi sur la question de l'anonymat des copies pour des épreuves de contrôle continu.

Madame MALLET indique que cette question semble primordiale pour les étudiants. Certains considèrent en effet que leurs notes seront plus basses en cas d'absence d'anonymat des copies.

Madame BARBE pense qu'il suffit d'expliquer le fonctionnement aux étudiants qui ont un encart sur leur copie où ils doivent inscrire leur nom, leur prénom et leur numéro de carte d'étudiant dans le cadre d'un contrôle continu. Elle s'interroge sur l'intérêt d'anonymiser les copies. Il s'agit aussi d'un problème au niveau écologique car les étudiants composent sur une copie qu'ils rentrent dans une copie double pour anonymiser la copie, ce qui engendre un gâchis de papier monstre.

Madame MALLET estime qu'il faut trouver une autre solution pour que la copie soit anonymisée.

Madame BOUIS indique que le numéro de carte d'étudiant doit suffire, à l'instar de ce qui est fait pour les examens terminaux.

Monsieur MASLET signale que l'anonymat est plébiscité par certains étudiants qui craignent d'être discriminés.

Madame MALLET reprend sa présentation en évoquant les épreuves de contrôle continu qui ont lieu sur un créneau de cours. Les étudiants en situation de handicap doivent avoir les mêmes sujets que les autres étudiants, et la durée du cours doit leur permettre de composer sans temps supplémentaire.

Madame REY prend l'exemple d'un contrôle continu placé entre deux cours. Les étudiants ont un sujet d'une heure et les étudiants qui disposent d'un tiers temps ont 1h20 pour faire le même sujet.

Madame MALLET indique enfin qu'on demande que les dates des contrôles continus avec convocation soient connues un mois après la rentrée de septembre ou de janvier, et que les dates des contrôles continus sans convocation soient connues au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Monsieur BOUSSEAU identifie des sortes de séminaire où un intervenant extérieur est mobilisé pendant trois jours et effectue une évaluation à l'issue de ces trois jours. Il faut donc avertir bien en amont les étudiants de la tenue de ce séminaire et qu'ils seront évalués à son issue.

Madame MALLET confirme. Il faut simplement informer les étudiants de ce qui va arriver dans l'année. Enfin, il avait été signalé que les médecins généralistes ne souhaitaient plus faire de justificatif d'absence pour les étudiants qui sont absents alors que ce document est demandé par l'Université d'Angers en cas d'absence.

Une discussion a été engagée avec les collègues du SSU qui ont indiqué qu'ils n'avaient pas le temps de recevoir les étudiants. Dès lors, il est proposé que soit dorénavant inscrit dans la charte des examens la formulation suivante : « En cas d'impossibilité d'obtenir un certificat médical, l'étudiant doit déclarer son absence à la scolarité sur un espace dédié dans les 2 jours, dans la limite de 5 jours d'absence sur une année universitaire, auxquels peuvent s'ajouter 10 jours d'absence pour congé menstruel. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu. »

Monsieur BOUSSEAU s'interroge sur la possibilité des 5 jours d'absence sur une année car certains étudiants arrivent à trouver des médecins en ligne qui leur font un certificat sans problème.

Monsieur MASLET pense qu'il n'y a pas la même qualité de traitement en ligne.

Madame MALLET estime qu'il en va de la responsabilité de l'établissement pour éviter que les étudiants dépensent de l'argent pour obtenir un justificatif d'absence, et encore plus dans une période où la précarité étudiante est importante.

Monsieur RULENCE sait que certains étudiants utilisent des stratégies pour éviter tel ou tel examen, et souhaite que l'établissement prenne en compte cette réalité.

Madame MALLET indique qu'un étudiant qui est systématiquement absent à un contrôle peut effectivement faire preuve de stratégie mais un examen peut également représenter un stress absolu. Dans le deuxième cas, il faut envoyer l'étudiant en question vers le SSU pour trouver des solutions adéquates.

La modification de la charte des examens est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-5 Modification de l'offre de formation – IAE**

Monsieur PANTIN présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Un nouveau parcours est mis en place au niveau de l'IAE avec le parcours « Audit » du M2 Management et administration des entreprises. L'IAE a en effet été sollicité par la compagnie nationale des commissaires aux comptes qui régit la profession pour renforcer le partenariat. Ce parcours sera exclusivement en formation continue et s'adresse à des personnes qui sont en emploi en entreprise et qui souhaitent devenir commissaire aux comptes. Cette profession est réglementée. Il faut au minimum un Bac+5 et il y a ensuite trois ans de stage pour passer le certificat de commissaire aux comptes. Monsieur PANTIN constate une véritable demande de la part de ces professionnels pour être formés dans le cadre d'un master en management. Cette création permet aussi d'éviter de voir une structure purement privée rentrer sur ce créneau.

La modification de l'offre de formation de l'IAE est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-6 Offre de formation – Maquette – ESTHUA**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) avec l'ouverture du Master « Tourisme », parcours « Mondes Africains ». Toutes les formations du Master Tourisme sont construites sur le même modèle avec des spécificités pour la partie du monde concerné.

La formation suivante, portée par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité :

- M1-M2 « Tourisme », parcours « Mondes Africains »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-7 Modification des MCC

#### Faculté DEG

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle répète que le fait de modifier les ECTS d'une UE engendre une modification de la modélisation de l'ensemble de la maquette, ce qui demande un énorme travail à la DEVEC et aux personnels de scolarité. Elle demande donc aux enseignants d'être raisonnables et de ne pas faire de modification tous les ans, étant donné que l'Université d'Angers entre dans la troisième année du contrat. Elle leur propose de changer les coefficients et non pas les ECTS pour éviter de donner du travail supplémentaire à deux services de l'Université.

Monsieur DANIEL confirme qu'un travail d'acculturation est à réaliser au niveau des responsables de formation qui ne se rendent pas nécessairement compte du travail à effectuer. Un lien mécanique est en effet réalisé entre les coefficients et les ECTS.

Madame MALLET a l'impression de se répéter année après année, depuis 8 ans. Elle pense que les conseils de gestion devraient dire aux responsables de formation que telle ou telle modification ne peut pas être proposée à la CFVU. Elle mettra donc au vote les MCC mais dit juste qu'elle votera contre tant qu'une nouvelle discussion n'aura pas été engagée avec les équipes. Elle pense que tant que la CFVU votera favorablement les MCC remontées, il n'y aura jamais de réflexion de la part des collègues. Par ailleurs, il n'y a jamais d'avis du conseil de département ou du conseil de perfectionnement quand il existe. Madame MALLET ne constate pas de véritables raisons aux modifications d'ECTS proposées. Les collègues peuvent tout à fait augmenter des coefficients car ils considèrent que tel cours est plus important que tel autre. Elle prend l'exemple de la double licence Droit-Economie en L1 où il y avait 15 ECTS l'année dernière au bloc 1, et il y en a 16 dorénavant cette année.

Monsieur DANIEL signale qu'il était impossible de calculer une moyenne sur Apogée pendant plusieurs mois, ce qui est possible cette année. Certains responsables de formation déplorent que la technique l'emporte sur la pédagogie.

Madame MALLET répond qu'il n'y a aucune argumentation pédagogique pour expliquer le passage de 15 à 16 ECTS.

Monsieur DANIEL précise aussi que les étudiants internationaux sont fortement intéressés par les ECTS même s'il ne dit pas que le débat n'a pas lieu d'être.

Madame BARBE est confrontée à ce problème d'ECTS en licence de Psychologie. Néanmoins, un catalogue de cours a été élaboré pour les étudiants internationaux avec des ECTS par semestre.

Madame MALLET annonce qu'elle ne souhaite pas mettre au vote les modifications des MCC de la double licence Droit – Economie. Par ailleurs, il manque la demande de modification de l'UE « Droit civil des biens » pour la licence de Droit. Une UE à choix encadré n'est plus proposée cette année aux L1 mais elle le sera encore aux L2 et aux L3. L'idée est que l'étudiant qui redoublerait en L1 reprendrait 2 UE à choix encadré et garderait le bénéfice de cette UE pour la L2 ou la L3. Or, les enseignants ne souhaitent pas que cet étudiant puisse reprendre 2 UE à choix encadré. Il semble que cette situation ne concerne que 2 étudiants du site de Cholet et la scolarité leur demandera donc de ne s'inscrire qu'à une seule UE à choix encadré puisque l'autre est déjà acquise. Madame MALLET ajoute que certains collègues enseignants ont des difficultés à comprendre que des agents de l'Université soient experts de la modélisation.

Monsieur DANIEL explique que certains collègues arrivent et souhaitent remettre à niveau les ECTS et les coefficients, et ont l'impression de bien faire.

Les modifications des formations suivantes :

- L1 « Économie – Gestion », parcours « Progressif »
- L1 « Économie – Gestion », parcours « Standard »
- L2 « Droit »
- L2 « Économie – Gestion », parcours « Progressif »
- L2 « Économie – Gestion », parcours « Standard »
- L2 « Économie – Gestion », parcours « L1 en 2 ans »
- L3 « Droit »
- L3 « Économie – Gestion », parcours « Finance, Économie Appliquée »
- L3 « Économie – Gestion », parcours « Finance, Comptabilité, Contrôle »
- L3 « Économie – Gestion », parcours « Marketing »
- L3 « Économie – Gestion », parcours « Ressources Humaines »
- DL2 « Droit – Histoire »
- M1 « Droit privé »
- M1 « Gestion du patrimoine / Finance »
- M2 « Droit privé », parcours « Droit et pratiques des procédures »
- M2 « Droit public », parcours « Histoire du droit et des institutions »
- M1-M2 « Droit des affaires », parcours « Droit de l'entreprise »
- M1-M2 « Gestion des territoires et développement local »
- M1-M2 « Économie appliquée », parcours « Ingénierie des données et évaluations économétriques »
- M1-M2 « Économie appliquée », parcours « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **Faculté LLSH**

Madame MALLET identifie beaucoup de changements de coefficients et peu de changements d'ECTS.

Les modifications des formations suivantes :

- DL1-DL2-DL3 « LLCER », parcours « Anglais – Allemand Kultura »

- DL1-DL2-DL3 « LLCER », parcours « Anglais – Espagnol »
- L1-L2-L3 « LLCER », parcours « Allemand »
- L1-L2-L3 « LLCER », parcours « Anglais »
- L1-L2-L3 « LLCER », parcours « Espagnol »
- L1-L2-L3 « LLCER », parcours « Littératures et Langues »
- L1-L2-L3 « Géographie »
- L1-L2-L3 « LEA », parcours « Anglais – Allemand »
- L1-L2-L3 « LEA », parcours « Anglais – Italien »
- L1-L2-L3 « LEA », parcours « Anglais – Espagnol »
- L1-L2-L3 « Histoire » - Cholet
- L1-L2-L3 « Histoire » - Angers
- L1-L2 « Psychologie »
- M2 « Didactique des langues », parcours « Métiers Recherche et Enseignement »
- M2 « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », parcours « Neuropsychologie de l'adulte »
- M2 « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », parcours « Neuropsychologie de l'enfant »
- M2 « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », parcours « Psychologie du vieillissement normal et pathologique »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **ESTHUA**

Madame MALLET annonce que les heures de travail personnel sont intégrées pour les apprentis. Par ailleurs, des cours sont évalués en bloc, ce qui fait que les ECTS des UE n'évoluent pas vraiment. Il y a également de nombreuses mutualisations des enseignements au niveau des masters.

Les modifications des formations suivantes :

- L1-L2-L3 « Tourisme », parcours « Tourisme »
- L1-L2-L3 « Tourisme », parcours « Hospitality »
- L3 « Tourisme », parcours « Accueil et E-Commerce »
- LP « Métiers des arts culinaires et arts de la table », parcours « Métiers de l'évènementiel et de la restauration »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Mondes Chinois et Asiatiques »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Monde Latino-Américain »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Monde Russe, Europe Centrale et Orientale »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Management des organisations touristiques et digital »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Projet et développement touristique des destinations »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Innovation et création d'entreprises touristiques »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Espaces et sociétés littorales »
- M1-M2 « Tourisme », parcours « Tourisme Sportif et d'Aventure » - Saumur
- M1-M2 « Management sectoriel », parcours « Résidences et services séniors »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## Faculté des Sciences

Les modifications des formations suivantes :

- DL1-DL2 « Mathématiques – Informatique »
- L1-L2-L3 « Mathématiques », parcours « Préparation au Professorat des Écoles »
- L1 « Portail Mathématiques Physique Chimie »
- L1 « Portail Sciences de la Vie et de la Terre Chimie »
- L1 « Portail Mathématiques Informatique »
- L2 « Mathématiques »
- L2 « Mathématiques appliquées »
- L2 « Physique Chimie »
- L2 « Biologies et Chimie »
- L2 « Géosciences »
- L3 « Sciences Physiques Chimiques », parcours « Physique appliquée »
- L3 « Sciences Physiques Chimiques », parcours « Lumière Molécule Physique Chimie »
- L3 « Sciences Physiques Chimiques », parcours « Chimie Environnement »
- L3 « Sciences Physiques Chimiques », parcours « Chimie Médicament »
- L3 « Mathématiques », parcours « Mathématiques »
- L3 « Mathématiques », parcours « Mathématiques appliquées »
- L3 « Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »
- M1 « Biologie Végétale »
- M2 « Biologie Végétale », parcours « Santé des plantes »
- M2 « Biologie Végétale », parcours « Biology and technology of Seeds and Plant Propagation »
- M2 « Biologie Végétale », parcours « Horticulture and Innovations, from Plant to Systems »
- M2 « Toxicologie humaine et environnementale »
- M2 « Biodiversité Écologie Évolution », parcours « Gestion de la Biodiversité dans les socio-écosystèmes »
- M2 « Biodiversité Écologie Évolution », parcours « Mer, Anthropisation et Diagnostic »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## Faculté des Sciences et Faculté de Santé

Les modifications de la formation suivante :

- M1 « Biologie Santé », parcours « Santé »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## Faculté de Santé

Madame MALLET évoque notamment des changements de noms d'UE et des créations d'UEO pour « PluriPASS ». Les créations d'UEO sont les suivantes : UEO « Prévention des violences sexuelles » ; UEO « Droit – Institution administrative niveau 1 » ; UEO « Droit – Institution administrative niveau 2 ». Par ailleurs, des cours changent d'année en Pharmacie, et les

étudiants commencent à travailler sur l'approche par compétences. Enfin, en troisième année de médecine, le cours de « Biostats » passe en bloc 3.3 alors qu'il était en bloc 3.1. La « cardiologie » passe au bloc 3.1 pour être avec la « Chirurgie cardiovasculaire ». La « Lecture critique d'article » qui était en quatrième année bascule en troisième année. Il y a enfin quelques adaptations en termes de QCM pour être raccord avec l'examen national. Les épreuves de troisième année durent ainsi 1h15 au lieu d'une heure.

Les modifications des formations suivantes :

- « Licence Accès Santé »
- « PluriPASS »
- « DFGSP2 – 2<sup>e</sup> année de Pharmacie »
- « DFGSP3 – 3<sup>e</sup> année de Pharmacie »
- « DFGSM3 – 3<sup>e</sup> année de Médecine »
- « DFASP1 – 4<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 1 »
- « DFASP1 – 4<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 2 », parcours « Industrie »
- « DFASP1 – 4<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 2 », parcours « Internat »
- « DFASP1 – 4<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 2 », parcours « Officine »
- « DFASP1 – 4<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 2 », parcours « Recherche »
- « DFASP2 – 5<sup>e</sup> année de Pharmacie – semestre 2 », parcours « Officine »
- M1 « Sciences du médicament »
- M1 « Sciences du médicament », parcours « Sciences Pharmaceutiques et Pharmacotechnie Hospitalière »
- M1 « Sciences du médicament », parcours « Valorisation de la Recherche Officinale »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-8 Création du DIU « PRATIC »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Les objectifs généraux de la formation sont de permettre aux participants, à l'issue de la formation, de partager une culture commune de la recherche clinique à tous les acteurs de la recherche et de mener à terme un projet personnel en recherche clinique et plus spécifiquement :

- Être investigateur d'un projet de recherche clinique académique ou industriel ;
- Évaluer la faisabilité et l'intérêt de la participation à un projet de recherche clinique ;
- Encadrer un travail de recherche clinique ;
- Élaborer, conduire et valoriser un projet de recherche clinique.

La durée totale de la formation est de 105,5 heures.

La création du DIU « PRATIC » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-9 Modification du DIU « Etude et prise en charge des conduites suicidaires »



Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Ce DIU appréhende la question du suicide et des comportements suicidaires à travers différentes grilles de lecture : épidémiologique, clinique, thérapeutique, sociologique, culturelle. Il a pour objectif de développer des compétences dans le repérage et l'évaluation du potentiel suicidaire.

La modification du DIU « Étude et prise en charge des conduites suicidaires » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-10 Modification du DIU « Endocrinologie diabétologie pédiatrique – Niveau 1 »**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le DIU d'Endocrinologie et Diabétologie pédiatrique de Niveau 1 s'adresse à celles/ceux qui se destinent à un exercice important de la spécialité, avec nécessité de posséder un niveau de connaissances et de compétences suffisant dans tous les domaines de l'Endocrinologie et Diabétologie pédiatrique. Cette formation leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences minimales pour exercer en milieu libéral et en centre hospitalier.

La modification du DIU « Endocrinologie diabétologie pédiatrique » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-11 Modification du DIU « Santé au travail – Option Infirmier »**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

La modification concerne une augmentation du nombre d'heures d'enseignements. La formation est désormais portée à un volume horaire de 240 heures.

La modification du DIU « Santé au travail – Option Infirmier » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-12 Modification du DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie »**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » devient désormais : DIU « Simulation en sciences de la santé ».

La modification du DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-13 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Créé en 2009, le DU « Hospitalisation et maintien à domicile » répond à un besoin des professionnels sur la prise en charge à domicile des pathologies lourdes. Il est désormais délocalisé en Martinique.

La modification du DU « Hospitalisation et Maintien à domicile » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-14 Modification du DU « Manager de proximité en milieux sanitaire, médicosocial et du domicile »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

La modification porte sur l'inscription de ce DU au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il est demandé de voter :

- Le renouvellement d'habilitation du DU
- La convention de partenariat pour la mise en œuvre avec l'Institut de Formation Santé de l'Ouest (IFSO)

La modification du DU « Hospitalisation et Maintien à domicile » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3-15 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

#### **Convention IUT – CFA du CEZ Bergerie Nationale**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IUT, renouvelle son partenariat avec le CFA du CEZ – Bergerie Nationale de Rambouillet. Cette convention concerne la formation suivante : LP « Production animale », parcours « Conseil, valorisation et commercialisation des animaux d'élevage ». La Bergerie Nationale, sur son Campus de Bressuire dans les Deux-Sèvres, met en œuvre la formation. L'IUT intervient pour des cours.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **Convention IAE – EFFA**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, s'associe avec l'École Française de formation à l'Audit. Cette convention concerne la formation suivante : Master « Management et Administration des Entreprises », parcours « Audit ». Cette formation s'adresse à des candidats non titulaires du Grade Master, exerçant une activité professionnelle ; elle s'inscrit dans le

cadre de la préparation aux épreuves du CAFCAC et est exclusivement réservée à des apprenants en formation continue.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **Convention UA – LMU – CHM – Institut de Formation en Soins Infirmiers CHM**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté de Santé, s'associe avec Le Mans Université, le Centre Hospitalier du Mans et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers CHM. Cette convention concerne la formation suivante : Licence « Sciences pour la santé ». Dans le cadre de l'expérimentation d'une Licence Sciences pour la santé à destination des étudiants de l'IFSI, l'expérimentation est étendue aux étudiants de l'IFSI du CH Le Mans. Cette convention permet aussi aux étudiants d'être inscrits sur l'ENT de l'Université d'Angers et d'avoir accès aux ressources numériques de l'établissement.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **Convention Faculté DEG – Université de Rennes**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté DEG, renouvelle son partenariat, existant depuis quelques années, avec l'Université de Rennes. Cette convention concerne la formation suivante : Master 2 « Droit public », parcours « Histoire du droit et des institutions ». Cette convention permet aux étudiants de l'Université d'Angers de bénéficier de cours réalisés par les enseignants-chercheurs de l'Université de Rennes en Histoire du droit. En contrepartie, l'Université d'Angers assure également quelques cours.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **Convention ESTHUA – Wernigerode**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec Hochschule Harz de Wernigerode (Allemagne). Cette convention concerne les formations suivantes :

- Licence « Tourisme » (Université d'Angers) ;
- Bachelor « Arts International Tourism studies » (Hochschule Harz de Wernigerode).

En L1, tous les étudiants sont dans leur institution d'origine. En L2, les étudiants sélectionnés pour participer au programme de double diplôme, sont tous en Allemagne. En L3, les étudiants sont tous en France.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **Convention UA – ESA**

L'Université d'Angers renouvelle sa convention de partenariat avec l'École Supérieure des Agricultures (ESA). Les étudiants de l'ESA bénéficient d'une inscription à l'Université d'Angers lorsqu'ils sont inscrits dans les formations suivantes : LP Agronomie ; LP Aménagement

paysager ; LP Commercialisation des produits alimentaires ; LP Métiers du commerce international ; LP Productions animales ; LP Technico-commercial ; Master STAAE, parcours Food Identity ; Master STAAE, parcours Vintage. Un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers préside les jurys. Les étudiants sont diplômés de l'Université d'Angers. Les inscriptions des étudiants de l'ESA sont désormais centralisées à la DEVEC, sur le modèle de la pratique des inscriptions UCO (Université Catholique de l'Ouest).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

### **Convention cadre UA – CFA Formasup – Avenant n°1**

Madame MALLET présente l'avenant de la convention cadre entre l'Université d'Angers et le CFA Formasup, d'une durée de quatre ans au lieu de trois ans.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **3-16 Enseignement d'Ouverture Optionnels (E20)**

Monsieur BAUMARD présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Il comptabilise 866 étudiants en 2022-2023 contre 778 en 2021-2022. La fréquentation des E2o est donc en augmentation mais l'Université d'Angers n'est pas encore revenue au niveau d'avant-covid. Certains porteurs ont en effet décidé de fermer des E2o faute d'inscrits. Ce sont essentiellement des étudiants de L3 qui choisissent des E2o alors que le plus gros bataillon se situait en L2 l'année dernière. Le nombre de places est de 1 516, ce qui fait que 50 % des places sont occupées par les étudiants, et on peut constater que ce sont les E2o proposés par le SUAPS qui mobilisent davantage d'étudiants car ils n'ont lieu que sur un semestre avec une bonification à la clé. 90 % des étudiants ont validé l'E2o et ont obtenu le point bonus.

En termes de calendrier prévisionnel pour 2023-2024, la semaine d'inscription pour les E2o annuels et du semestre 1 aura lieu du 25 au 29 septembre 2023 et le début des activités est fixé au 9 octobre. La semaine d'inscription pour les E2o du second semestre est prévue du 22 au 26 janvier 2024, avec un début des activités au 5 février. Une semaine tampon est mise en place entre les inscriptions et le début des activités pour gérer les éventuelles désinscriptions ou annulations.

Monsieur BAUMARD identifie une nouvelle création d'E2o cette année qui s'intitule « Tuteur disciplinaire et méthodologique » et qui sera porté par les collègues du pôle Accompagnement de la DEVEC. Son objectif est d'accompagner, former et valoriser l'expérience des tuteurs disciplinaires et méthodologiques. Sa capacité d'accueil est pour l'instant de 20 places. Par ailleurs, des révisions de deux E2o du Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) sur le tutorat d'orientation sont proposées avec la mise en place d'une seule E2o à deux niveaux :

- Tuteur d'orientation : Accueillir, Témoigner et Echanger (Angers & Cholet) pour les étudiants de L2
- Tuteur d'orientation expérimentés (Angers & Cholet) pour les étudiants de L3.

La liste et le calendrier des E2o ouverts en 2023-2024 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour, deux membres sont partis en cours de séance.

## 4. Vie universitaire

### 4-1 Règlement du FSDIE

Madame GIRARD présente ce point (cf. diaporama de séance).

Elle rappelle qu'une première proposition a été présentée en CVET et a ensuite dû être retravaillée. Les membres de la CVET se sont finalement mis d'accord. Les évolutions et modifications sont les suivantes :

- PARTIE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU FSDIE ET DE LA CVEC : Mise à jour des informations concernant le service en charge du FSDIE (vie des campus...)
- PARTIE 2 : LES COMMISSIONS : Mise à jour des informations concernant les différentes commissions/sous-commissions
- PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES : Mise à jour du cadre général (en cohérence avec la circulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 23 mars 2022)
  - Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution
    - Mise à jour et reformulation - Les règles de calcul restent globalement les mêmes, augmentation des forfaits de base (prise en compte de l'inflation)
    - ÉVÈNEMENTS FESTIFS (Galas, soirées et weekends de cohésion...) Dans le cadre de l'organisation d'un gala, la participation forfaitaire des étudiant.e.s participant.e.s ne devra pas excéder 35€/étudiant.e. Plafond fixé au forfait de 700 € + 5€/étudiant.e jusqu'à 200 étudiant.e.s + 3€/étudiant.e à partir du 201<sup>ème</sup> étudiant.e sous réserve du respect du cadre général concernant les actions de prévention Dans le cadre de soirées et week-ends de cohésion, un financement de la composante concernée peut être demandé et devra le cas échéant apparaître dans le budget prévisionnel. Uniquement le financement des actions de prévention et de sécurité peut être subventionné par le FSDIE.

Monsieur MASLET précise que l'objectif est que le FSDIE serve à ce que tous les événements se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité.

Madame GIRARD poursuit la présentation :

- Article 2. Le cadre spécifique
  - LES PROJETS SOLIDAIRES (proposition de supprimer le terme « humanitaire ») : Différence entre « solidaire » et « humanitaire » : « Une mission humanitaire est une mission qui répond à une crise d'urgence (une guerre, une catastrophe naturelle, une pandémie...) alors qu'une mission de solidarité internationale entre dans le cadre d'un projet de développement sur plusieurs années, comme le développement du réseau d'eau potable ou encore la mise en œuvre d'un système éducatif accessible à tous et à toutes.
  - Règle de calcul : Les projets à destination des étudiant.e.s de l'Université d'Angers peuvent être financés à 100 % dans la limite de 1 500 €. Au-

delà de 1 500 €, la part excédentaire pourra faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % de la somme restante après l'attribution des 1 500 €. Les projets à destination d'un public extérieur à l'Université d'Angers peuvent être financés à 100 % dans la limite de 1 500 €.

- Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution
  - VOYAGES CULTURELS ET DÉCOUVERTE DU MONDE ÉCONOMIQUE (avec hébergement) : Forfait de 60 € maximum par étudiant.e, soumis à l'appréciation des membres de la sous-commission initiatives étudiantes, en fonction de l'intérêt et la destination du projet : « Un bilan carbone prévisionnel concernant les transports devra impérativement figurer à la présentation du projet »
  - DÉPLACEMENT À VISÉE CULTURELLE OU SPORTIVE : Forfait fixé à 25 € maximum par étudiant.e.
  - ORGANISATION DE FORMATIONS, CONGRÈS, SÉMINAIRES : Les projets sélectionnés peuvent être financés à hauteur de 30 % et plafonnés à 2 200 € par an et par association.

Monsieur PELTIER aimerait connaître la différence entre les voyages culturels et le déplacement à visée culturelle.

Madame GIRARD explique qu'on part du principe que le voyage culturel durerait plusieurs jours et serait donc avec hébergement. En revanche, le déplacement à visée culturelle serait sur une seule journée, sans hébergement, d'où une proposition de forfait moindre.

- Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution
  - PARTICIPATION AUX FORMATIONS, CONGRÈS, SÉMINAIRES EN LIEN AVEC LA VIE ASSOCIATIVE : Forfait fixé à 35 € maximum par étudiant.e.
  - PROJET TUTORÉS : Les projets sélectionnés doivent être à destination exclusive des étudiant.e.s de l'Université d'Angers ou de la communauté UA, issus d'une initiative étudiante et en lien avec des objectifs DDRS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale). Ils peuvent être financés à hauteur de 30 % dans la limite de 750 €.

Madame HOWA imagine que ce point n'entre pas dans le cadre des projets tutorés des formations.

Madame GIRARD indique que les étudiants de l'IUT doivent monter des projets tutorés et un cadre spécifique avait été créé en 2018. Or, la CVEC ne doit pas financer des projets pédagogiques. C'est la raison pour laquelle il est proposé, à partir de 2024, que le budget du FSDIE soit abondé de fonds propres de l'Université d'Angers, ce qui permettrait d'accompagner les projets des étudiants dans le cadre de leur formation, à l'IUT comme dans les autres composantes.

- Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution
  - L'AIDE EXCEPTIONNELLE : Une aide exceptionnelle peut être accordée aux associations étudiantes de l'Université d'Angers dans le cadre d'une création d'association, d'un besoin d'investissement matériel ou de difficultés financières dues à des événements exceptionnels indépendants de la volonté des membres de l'association (ex : cas de force majeure,

pandémie...). La demande d'aide exceptionnelle doit être réalisée en remplissant un document spécifique à l'aide exceptionnelle (disponible en ligne). Le montant de l'aide accordée sera décidé en fonction de la présentation faite devant la sous-commission initiatives étudiantes et des arguments donnés par les membres de l'association.

- Suppression : ORGANISATION D'ATELIERS - ORGANISATION DE CONFÉRENCE (ces projets rentrent dans le cadre général avec la possibilité d'un financement jusqu'à 50 %)

Monsieur MASLET signale qu'il est extrêmement compliqué pour les associations étudiantes qui n'organisent pas de soirée d'avoir de la trésorerie. Il pense notamment aux associations Pegazh ou AUNA alors qu'elles mettent en place de très beaux projets que l'Université d'Angers se doit d'accompagner.

Madame GIRARD annonce que le vice-président étudiant a effectué une proposition qui consiste à moduler les subventions aux associations étudiantes en fonction de certains critères. La liste des critères est la suivante :

- L'intérêt des projets pour les étudiant.e.s et la communauté universitaire ;
- La faisabilité (technique, logistique, financière) ;
- L'accessibilité sociale aux événements ;
- Les retombées du projet pour l'université (retombées visibles sur le campus ou pour l'image de l'Université d'Angers, mais aussi le nombre et la mixité des étudiant.e.s – plusieurs formations/campus, etc.) ;
- L'originalité, le caractère innovant du projet ;
- La capacité à développer des partenariats (avec d'autres associations, les composantes et services de l'université, des partenaires privés, etc.) ;
- Les démarches éco-responsables. Celles-ci seront systématiquement valorisées par l'octroi d'une majoration de la subvention

Monsieur MASLET indique que sa volonté initiale était d'insister sur les démarches éco-responsables et la capacité à développer des partenariats pour éviter que les associations soient cloisonnées à leur filière. Il s'agit de monter des projets communs d'établissement et de renforcer le sentiment d'appartenance.

Madame TRAVIER s'interroge sur le financement pour l'organisation de conférences.

Madame GIRARD répond que le cadre général du FSDIE est que l'établissement peut accompagner l'association à hauteur de 50 % du budget total du projet.

Madame MALLET s'interroge sur la part excédentaire des projets humanitaires (au-delà de 1 500 €) qui n'a pas de plafond.

Monsieur MASLET indique que la commission peut moduler la demande de subvention. Il n'y a pas eu pour l'instant de dépassement excessif. Il trouve aussi qu'il existe un effet pervers des plafonds puisque la plupart des associations s'autocensurent sur les demandes de subvention. En cas de mise en place d'un plafond, les associations auront certainement tendance à aller au plus près du plafond.

Le règlement du FSDIE est approuvé.



Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

#### 4-2 Bilan de la vie associative

Madame GIRARD présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

En 2022, l'enveloppe était de 140 000 € et celle-ci a été utilisée à 94 % sur des projets étudiants, de l'aide exceptionnelle et des dépenses annexes. 92 projets ont été accompagnés en 2022 dont de nombreux projets culturels et des galas. La sous-commission « initiatives étudiantes » a accordé des subventions FSDIE dans le cadre d'une aide exceptionnelle dans le but de valoriser et soutenir certaines initiatives étudiantes qui ne rentrent pas encore dans le cadre réglementaire (règlement FSDIE) :

- RÈGLE ONÇA : Financement du transport Angers-Paris dans le cadre d'une remise de prix – Les Trophées de l'égalité (274 €)
- ADEMA : soutien au dispositif de prévention et de sécurité du WEC (2 773 €)

Les dépenses annexes représentent 21 583 € dont une grande partie a trait à une enveloppe dédiée au Campus Day. La vie associative étudiante de l'Université d'Angers représente une communauté de 78 associations identifiées sur les campus (Angers – Cholet – Saumur – Sables-d'Olonne) et plus de 2 500 étudiants investis chaque année (membres, adhérents, bénévoles).

Une veille sur les réseaux a été réalisée cette année pour recenser la totalité des projets portés par les associations étudiantes. Ainsi, 247 projets ont été recensés, dont la moitié pour des événements festifs, pour 55 associations observées. Depuis 2018, les associations sont incitées à déclarer leurs événements festifs auprès de leurs établissements. Madame GIRARD comptabilise 53 déclarations d'événements festifs en 2022-2023. La démarche administrative n'est pas toujours très évidente et il s'agit de travailler avec les associations sur la dématérialisation de la démarche pour qu'elle soit plus simple. L'objectif de cette fiche déclarative est que l'Université d'Angers puisse s'assurer que les associations ont prévu ce qu'il fallait en termes de dispositifs de prévention et de sécurité, et leur rappeler leur responsabilité par rapport à l'organisation de leur événement. Par ailleurs, 61 rendez-vous ont été pris avec le SSU pour 27 associations, et il y a eu 35 emprunts de la « valise prévention » pour 20 associations différentes. Il est aussi rappelé l'existence du Cycle de formation « Label, soirée responsable » proposé par la ville d'Angers en octobre, février et mai. 7 associations ont été labellisées en 2022-2023. Le label s'adresse surtout aux associations qui organisent de gros événements. Les contenus de la formation de ce label ont été mis en ligne sur le site de l'Université d'Angers.

En termes de communication et de valorisation, différents supports existent et madame GIRARD mentionne notamment le site internet, la diffusion sur les TV, l'annuaire des associations, le service reprographie, une page Instagram dédiée, etc. L'Université d'Angers a lancé l'année dernière la première édition de la semaine des associations, avec 12 associations participantes. L'idée est de reproposer une semaine dédiée à la vie associative en octobre 2023, avec la possibilité de mettre en place des stands en mode forum par composante et l'objectif d'organiser un moment festif à La Parenthèse pour créer du lien entre les étudiants. Il est aussi question de créer une charte graphique dédiée à la vie associative. Madame GIRARD rappelle que La Parenthèse est un outil pour la vie associative, avec 26 ouvertures du bar lors de l'année 2022-2023. 22 projets étudiants ont aussi été proposés à La Parenthèse (soirées jeux de société, ciné-débats, expositions, etc.).



Au niveau du cadre réglementaire, la charte des associations étudiantes qui date de 2018 doit être prochainement remise à jour pour être plus cohérente avec le terrain et les envies politiques. Cette charte permet d'avoir un contrat entre les associations étudiantes et l'établissement afin de les accompagner dans les meilleures conditions possibles et qu'elles s'engagent à respecter les valeurs de l'Université.

Enfin, Madame GIRARD effectue un retour sur l'activité de La Parenthèse en 2022-2023. Il s'agit d'un partenariat entre le CROUS et l'Université d'Angers puisque le lieu se situe dans les bâtiments du CROUS. Il est dédié aux étudiants du territoire et ouvert à tous. Lors du premier semestre, il y a eu 24 projets et événements, et 31 au second semestre. Elle recense 2 500 spectateurs, soit une hausse de la fréquentation de 12 % par rapport à 2021-2022. Différents événements sont déjà prévus pour l'année universitaire 2023-2024. Par ailleurs, un E2o « Gestion de projet culturel et d'animation à La Parenthèse » a été récemment lancé afin de proposer un enseignement pratique et constituer un groupe d'étudiants pour faire émerger des projets pour le lieu. Enfin, il est question d'améliorer les conditions d'accueil et d'installation avec la mise en place d'une Black Box en 2023-2024 pour faire de la projection ou accueillir des spectacles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h50.

La Vice-présidente formation et vie universitaire  
de l'université d'Angers

*Sabine MALLET*

## 5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 juillet 2023

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 juillet 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

# 1. Informations

1-1 Parcoursup

1-2 MonMaster

1-3 Audition ANR du 04 juillet

# 1-1 Parcoursup – INFORMATION

## ParcourSup Licences

Capacités d'accueil: 4671

Nombre candidats: 38085 (vs 37784)

Nombre candidats appelés: 4353

Nombre candidats ayant accepté définitivement: 4259 (**91,18 % vs 78%**)

Nombre candidats ayant accepté non définitivement: 32

Formations ayant appelé tous les candidats: 37/60 (vs 40/60)

Candidats sur liste d'attente: 1494 (3,9% vs 7,7%)

Formations ouvertes en phase complémentaire: 32 (vs 30)



# 1-1 Parcoursup – INFORMATION

## ParcourSup BUT

Capacités d'accueil: 636

Nombre candidats appelés: 674

Nombre candidats ayant accepté définitivement: 661

Nombre candidats ayant accepté non définitivement: 3

Candidats sur liste d'attente: 553 (4,5% )

Formation ouverte en PC: 1 (GElI Bac Technologique)

# 1-2 MonMaster – INFORMATION

## MonMaster

- Appel des candidats depuis le 23 juin
- Capacité offerte limitée: 1672
- Nombre de candidats classés: 7936
- Nombre propositions acceptées définitivement: 1142
- Nombre de propositions acceptées provisoirement: 265
- Nombre de recherche de contrat d'apprentissage: 75
- Nombre de candidats sur listes d'attente: 1245
- Nombre de formations ayant épuisé sa liste de candidats classés: 29/69



# 1-2 MonMaster – INFORMATION

- Ouverture de la plateforme de saisine auprès du rectorat: 30 juin
- Ouverture d'une seconde campagne de recrutement sur la plateforme de E-candidat pour 12 formations: 8 juillet



# Ouverture Seconde campagne 8 juillet

## Fermeture 13 juillet 12h\* ou 16 juillet 23H59\*\*

### **UFR DEG:**

- Mention Eco Appliquée, parcours Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique\*\*
- Mention Droit Public, parcours droit public général\*

**IAE:** - Mention Gestion des ressources humaines \*\*

### **UFR Sciences\***

- Mention Mathématiques et applications, parcours Mathématiques fondamentales et applications
- Mention Mathématiques et applications, parcours Data Science
- Mention Physique appliquée et ingénierie physique, parcours Photonique, signal, imagerie (PSI)
- Mention Chimie, parcours Sciences et ingénierie de l'environnement

### **UFR LLSH\*\***

- Mention Intervention et développement social
- Mention Psycho. sociale, du travail et des organisations, parcours Psycho. sociale des risques et sécurité: mobilités et transports
- Mention Histoire, Civilisations, Patrimoine, parcours Pratiques de la recherche historique
- Mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Négociateur trilingue en commerce international
- Mention Arts, Lettres et Civilisations, parcours Littératures, langues, patrimoines et civilisations



# 1-3 Audition ANR du 04 juillet – **INFORMATION**

Délégation            Sylvain Durand LMU  
                             Philippe Leriche Directeur Sciences UA  
                             Sabine Mallet UA

Avis rendu en octobre (comité des écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui valide les propositions du jury se réunit fin septembre)

# 1-3 Audition ANR du 04 juillet – INFORMATION

Avancée du plan d'action envoyé début janvier 2023

Questions du jury international

Apport de la COMUE au projet

Actions 3 et 4: quelles modifications par rapport au projet initial suite au plan d'action

APC: Cible? Résistance des équipes?

Liens entre les équipes des 2 établissements

# 2. Approbation des procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2023 – **VOTE**

# 3. Enseignement et conventions

- 3-1 AMI – Approche par compétences – VOTE
- 3-2 Modification du Régime Spécial d'Études – VOTE
- 3-3 Révision des règles communes relatives aux MCC – VOTE
- 3-4 Modification de la charte des examens – VOTE
- 3-5 Modification de l'offre de formation – IAE - VOTE
- 3-6 Offre de formation – Maquette – ESTHUA – VOTE
- 3-7 Modification des MCC – VOTES
- 3-8 Création du DIU « PRATIC » - VOTE
- 3-9 Modification du DIU « Étude et prise en charge des conduites suicidaires » - VOTE

# 3. Enseignement et conventions

3-10 Modification du DIU « Endocrinologie diabétologie pédiatrique – Niveau 1 » - **VOTE**

3-11 Modification du DIU « Santé au travail – Option Infirmier » - **VOTE**

3-12 Modification du DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » - **VOTE**

3-13 Modification du DU « Hospitalisation et Maintien à domicile » - **VOTE**

3-14 Modification du DU « Manager de proximité en milieu sanitaire, médicosocial et du domicile » - **VOTE**

3-15 Conventions – **VOTES**

3-16 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) :

- Bilan des E2O 2022-2023 – **INFORMATION**
- Liste des E2O ouverts en 2023-2024 – **VOTE**

# 3-1 Appel à manifestation d'intérêt

## Approche par compétences

POUR VOTE

## **Pour le déploiement de l'APC à l'UA et la valorisation des EEC impliqués**





# Déploiement de l'APC à l'UA et Valorisation

- Obligation légale (Arrêté Licence 2018) et Politique d'établissement :
  - Passer toutes les formations de l'UA en APC dès que possible et au plus tard à la fin du contrat 22/28
  - Evaluer par compétences dans le cadre du nouveau contrat
- Travail en cours :
  - **Master Enfance et jeunesse**, MAE, Nanomed
  - Master BEE (Sciences)
  - Master Résidences services seniors (ESTHUA)
  - Master LEA parcours Négociateur trilingue en commerce international (LLSH)
  - DU Codynamics (IAE)
  - Cursus Pharmacie
  - BUT (BUT 1-2)
  - Lic Chimie (Thélème), L3 DSCS, Lic SEG
  - Collège doctoral
  - Licence arts - parcours culture et patrimoine (ESTHUA)
  - LP agriculture et biodiversité (Sciences)

# Feuille de route de l'APC à l'UA

- Toutes les formations devront être « déclinées en compétences » d'ici la fin du contrat (sept. 2028)
- Objectifs à atteindre sur les 5 ans à venir :

	Licences Thélème	Autres formations
Référentiel de compétences*	Décembre 2024	Décembre 2025
Minimum 1 SAE par compétence du référentiel en L3, comptant dans l'évaluation de l'étudiant	Rentrée 2026	
Déclinaison des formations en compétence	Rentrée 2028	Rentrée 2028

\*comprenant pour chaque compétence : des composantes essentielles, des niveaux de développement (le cas échéant) et des apprentissages critiques

\*\*Une [Situation d'Apprentissage et d'Evaluation](#) est nécessairement interdisciplinaire. Elle constitue une situation complexe et authentique, demandant à l'étudiant de fournir une production originale. La SAE permet à l'étudiant de prouver l'atteinte d'un niveau d'une ou plusieurs compétences inscrites dans le référentiel.

# Proposition de Valorisation de l'implication des acteurs

Exemples des Universités de Toulon, de Bourgogne-Franche Comté... :

- Ajout dans le référentiel des EEC « Acteurs ou Référents APC »

Proposition d'un Appel à Manifestation d'Intérêt UA :

- Budget Thélème et Budget UA : 100000 euros
- Définition du Cahier des charges et calendrier
- Acteurs impliqués



# Cahier des charges et Acteurs impliqués

Etapas	Acteurs impliqués
<b>ETAPE 1</b> Elaborer le référentiel de compétences et le parcours de formation	Pilote(s) Equipe Pédagogique Conseillères APC/SCAFOP
1.1 Définir les objectifs de la formation > fiche « Vision du diplômé »	
1.2 Elaborer le référentiel de compétences de la formation	
1.3 Réaliser un tableau croisé UE/compétences	
1.4 Définir la chronologie pédagogique	
<b>ETAPE 2</b> Evaluer les compétences	Pilote(s) Equipe Pédagogique Personnel de scolarité Conseillères APC/SCAFOP Ingénieurs pédagogiques
2.1 Définir les modalités d'évaluation de chaque compétence (Saé, portfolio...)	
2.2 Adapter, le cas échéant, la maquette de la formation	

# Cahier des charges et Acteurs impliqués

<b>ETAPE 3</b> Vérifier la cohérence des enseignements et de la formation	Pilote(s) Equipe Pédagogique Ingénieurs pédagogiques Conseillères APC
3.1 Scénariser les contenus d'enseignement (syllabus) et penser l'accompagnement des étudiants	
3.2 Vérifier la cohérence de la formation avec ses finalités	
<b>ETAPE 4</b> Mettre en œuvre et évaluer la formation en APC	Pilote(s) Equipe Pédagogique
4.1 Mettre en œuvre la formation en APC	
4.2 Evaluer la formation et l'ajuster si nécessaire	



# Valorisation de l'implication des acteurs

## **Pilote(s) par formation :**

- Initier, coordonner, suivre, animer, évaluer le projet de transformation de la formation en APC (avec la cheffe de projet APC et les IP APC)
- Heures complémentaires ou heures de décharge, selon le souhait de l'EEC. Heures fractionnables et réparties entre plusieurs collègues (exemples 2 co-pilotes max)
- Paiement sur service fait

Licence (au niveau de la mention, sur 3 ans)	Master (au niveau de la mention, soit sur 2 ans)	Licence professionnelle (au niveau de la mention ou du parcours, si les parcours sont autonomes les uns des autres)
<b>36h maximum en une fois</b>	24h maximum en une fois	12h maximum en une fois



# Valorisation de l'implication des acteurs

## **Equipers actifs au sein de la formation :**

- participent activement à la transformation de la formation, pendant et entre chaque réunion/temps de travail
- Sont encadrés par le(s) pilote(s)
- 6h maximum (heures complémentaires ou décharge) en une fois pour chaque équipier actif
- Limiter à 6 (si possible) le nombre d'équipers actifs par formation

# Calendrier et processus

- Présentation de la proposition de l'AMI en CoGouv - 30 mai
- Bureau CFVU - 28 juin
- CFVU - 12 juillet et lancement AMI
- Projets des équipes pédagogiques (Pilotes et Equipiers) présentés aux directeurs de composantes jusqu'à fin septembre
- Présentation des 1<sup>ères</sup> équipes au Bureau CFVU octobre 2023
- Mise en œuvre de l'AMI
- Suivi et accompagnement par l'équipe APC (cheffe de projet APC et IP APC)

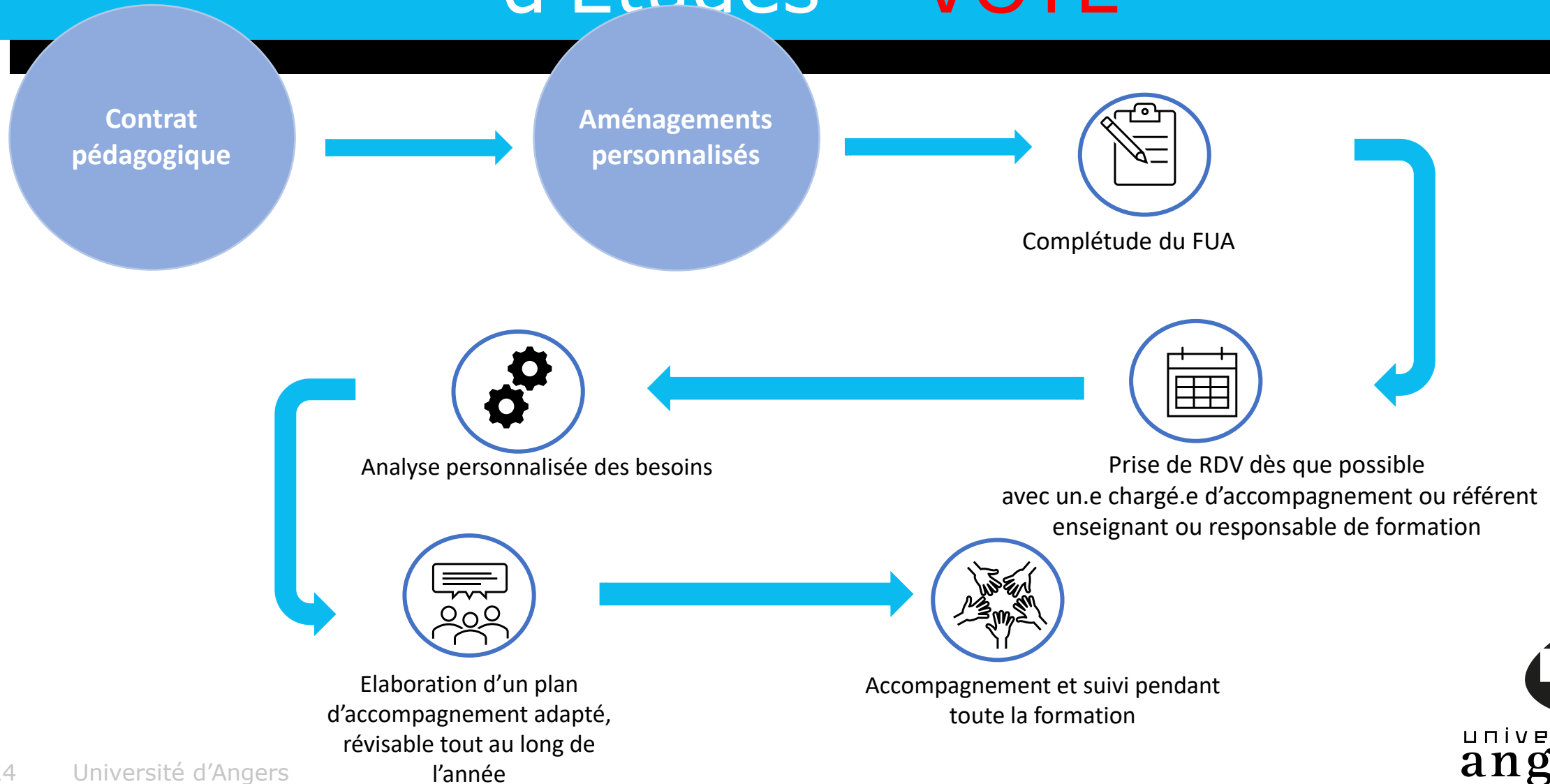
POUR VOTE



# 3-2 Modification du Régime Spécial d'Études – VOTE

- Étudiant.e salarié.e
- Étudiant.e entrepreneur.euse
- Étudiant.e en service civique, ou engagé.e dans la réserve opérationnelle
- Étudiant.e sportif.ve de haut niveau Groupe 1 ou Groupe 2
- Étudiant.e justifiant d'une pratique artistique de haut niveau
- Étudiant.e élu.e aux instances de l'université (conseils d'UFR ou centraux) ; à la COMUE ; au conseil d'administration du CROUS ; à des instances nationales, d'Etat ou des collectivités territoriales
- Étudiant.e chargé de mission auprès de la présidence
- Étudiant.e membre du bureau d'une association
- Étudiant.e en situation de santé particulière : longue maladie, accident, situation de handicap
- Étudiant.e chargé.e de famille
- **Personne** enceinte
- **Étudiant.e aidant.e familial**
- Étudiant.e présentant une autre situation exceptionnelle ou raison de force majeure
- Autre motif, justifié auprès du responsable de la filière d'études
- Étudiant.e inscrit.e en double cursus

# 3-2 Modification du Régime Spécial d'Études – **VOTE**



## 3-2 Modification du Régime Spécial d'Études – VOTE

- Validation dématérialisée du RSE par le directeur de composante
- Dépôt de la demande dans les meilleurs délais
- Un délai de 15 jours minimum après la signature de la décision est nécessaire avant la mise en œuvre effective
- Pas de décision rétroactive

# 3-2 Modification du Régime Spécial d'Études – VOTE

## - Aménagement des emplois du temps

- Aménagement des horaires (priorité groupe TP/TD)
- Autorisation d'absence (amélioration du système de la Dispense Assiduité)
- Attribution d'un régime long d'études (année d'études sur 2 ans)

## - Aménagement des modalités d'évaluation et de contrôle des compétences et connaissances

- Dispense de contrôle continu
- Session spéciale d'examen en cas d'évaluation continue intégrale
- Régime spécifique de conservation des notes sur proposition du SSU
- Évaluations délocalisées (autres universités)

# 3-3 Révision des règles communes relatives aux MCC – VOTE

- Ajout du contrat pédagogique et du Régime spécial d'études
- Précision sur les reports de notes entre 2 sessions
- Suppression articles liés au Covid (sessions de substitution, absences...)
- Progression: notion d'AJAC. Suppression notion de semestre. 48 crédits
- Suppression obligation de certification en langue
- En Master, semestre avec ECTS=30
- En LP
  - blocs de connaissances et de compétences: coefft de 1 à 2
  - Mises en situation professionnelle= 1/3 des ECTS

**POUR VOTE**

# 3-4 Modification de la charte des examens

## – VOTE

- Tenir compte des aménagements dans la préparation des examens
- Anonymat pour tous les examens écrits
- Epreuve de CC sur un créneau de cours: la durée du cours doit permettre aux ESH de composer sans temps supplémentaire et sans modification du sujet
- Epreuves de CC avec convocation connues au plus tard un mois après la rentrée de septembre ou de janvier et les Epreuves de CC sans convocation connues au plus tard 15 jours avant l'épreuve
- Absence

En cas d'impossibilité d'obtenir un certificat médical, l'étudiant doit déclarer son absence à la scolarité sur un espace dédié dans les 2 jours, dans la limite de **5 jours d'absence** sur une année universitaire, auxquels peuvent s'ajouter **10 jours d'absence pour congé menstruel**. Cette absence est **considérée comme une absence justifiée** pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu.

# 3-5 Offre de formation – IAE

## VOTE

Offre de formation 2022-2027					
Composante	type diplôme	MENTIONS	Parcours	Années	
IAE	L	Economie et gestion	Management international	L3	
			Management international (Accès Santé)	L3	
	M	Comptabilité-contrôle-audit	-	M1-M2	
	M	Management et administration des entreprises		Entreprise	M2
				Ingénieur manager	M2
				Santé	M2
				Audit	M2
	M	Marketing, vente		-	M1
				Marketing digital	M2
				Pricing et revenue management	M2
				Chef de produit responsable	M2
	M	Gestion des ressources humaines		-	M1
				Ressources humaines et organisations innovantes	M2
	M	Management		Métiers du conseil et de la recherche	M2
M	Management et commerce international		-	M1	
			Management international et marketing	M2	
			Management international et ressources humaines	M2	

POUR VOTE

# 3-6 Offre de formation – Maquette – ESTHUA – VOTE

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
Niveau	Intitulé
Master	« <b>Tourisme</b> », <i>parcours « Mondes Africains »</i>

POUR VOTE



# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté Droit, Économie, Gestion			
L1	<b>Économie – Gestion</b> <i>Parcours progressif</i> <i>Parcours standard</i>	DL	<b>Droit – Économie</b>
L2	<b>Économie – Gestion</b> <i>Parcours progressif – vers LP BFA, LP ENT,</i> <i>LP MACT</i> <i>Parcours standard</i>	DL2	<b>Droit – Histoire</b>
L3	<b>Économie – Gestion</b> <i>Parcours Finance, Économie Appliquée</i> <i>Parcours Finance, Comptabilité, Contrôle</i> <i>Parcours Marketing</i> <i>Parcours Ressources Humaines</i>	L2	<b>Droit</b>

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté Droit, Économie, Gestion	
M1	<b>Droit privé</b>
M1	<b>Gestion du patrimoine / Finance</b>
M2	<b>Droit privé, parcours Droit et pratique des procédures</b>
M2	<b>Droit public, parcours Histoire du droit</b>
M1-M2	<b>Droit des Affaires, parcours Droit de l'entreprise</b>
M1-M2	<b>Gestion des territoires et développement local</b>
M1-M2	<b>Economie appliquée, parcours Ingénierie des données et évaluations économétriques</b>
M1-M2	<b>Economie appliquée, parcours Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique</b>

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines			
DL	<b>LLCER</b> , <i>parcours Anglais – Allemand Kultura</i>	L	<b>LEA</b> <i>Parcours Anglais – Allemand</i> <i>Parcours Anglais – Italien</i> <i>Parcours Anglais – Espagnol</i>
DL	<b>LLCER</b> , <i>parcours Anglais – Espagnol</i>	L	<b>Histoire – Cholet</b>
L	<b>LLCER</b> , <i>parcours Allemand</i>	L	<b>Histoire – Angers</b>
L	<b>LLCER</b> , <i>parcours Anglais</i>	L	<b>LLCER</b> , <i>parcours Littératures et Langues</i>
L	<b>LLCER</b> , <i>parcours Espagnol</i>	L1-L2	<b>Psychologie</b>
L	<b>Géographie</b>		

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	
M2	<b>Didactique des langues, parcours Métiers Recherche et Enseignement</b>
M2	<b>Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé,</b> <i>Parcours Neuropsychologie de l'adulte</i> <i>Parcours Neuropsychologie de l'enfant</i> <i>Parcours Psychologie du vieillissement normal et pathologique</i>

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
DEUST	<b>Accueil d'excellence en tourisme</b>
L	<b>Tourisme, <i>parcours Tourisme</i></b>
L	<b>Tourisme, <i>parcours Hospitalité</i></b>
L3	<b>Tourisme, <i>parcours Accueil et E-Commerce</i></b>
LP	<b>Métiers des arts culinaires et arts de la table, <i>parcours Métiers de l'évènementiel et de la restauration</i></b>

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité	
M	<b>Tourisme, parcours Mondes Chinois et Asiatiques</b>
M	<b>Tourisme, parcours Monde Latino-Américain</b>
M	<b>Tourisme, parcours Monde Russe, Europe Centrale et Orientale</b>
M	<b>Tourisme, parcours Management des organisations touristiques et digital</b>
M	<b>Tourisme, parcours Projet et développement touristique des destinations</b>
M	<b>Tourisme, parcours Innovation et création d'entreprises touristiques</b>
M	<b>Tourisme, parcours Espaces et sociétés littorales</b>
M	<b>Tourisme, parcours Tourisme Sportif et d'Aventure - Saumur</b>
M	<b>Management sectoriel, parcours Résidences et services seniors</b>

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences			
DL1- DL2	<b>Mathématiques – Informatique</b>	L2	<b>Mathématiques</b>
L	<b>Mathématiques, parcours Prépa Professorat des Écoles</b>	L2	<b>Mathématiques appliquées</b>
L1	<b>Portail Mathématiques Physique Chimie</b>	L2	<b>Physique-Chimie</b>
L1	<b>Portail Sciences de la Vie et de la Terre Chimie</b>	L2	<b>Biologies et Chimie</b>
L1	<b>Portail Mathématiques Informatiques</b>	L2	<b>Géosciences</b>
LP	<b>Expérimentation, R&amp;D, nouvelles technologies</b>		



# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences			
L3	<b>Sciences Physiques-Chimiques</b> <i>Parcours Physique Appliquée</i> <i>Parcours Lumière Molécule Physique Chimie</i> <i>Parcours Chimie Environnement</i> <i>Parcours Chimie Médicament</i>	M2	<b>Biologie Végétale</b> <i>Parcours Santé des Plantes</i> <i>Parcours Biology and technology of Seeds and Plant Propagation</i> <i>Parcours Horticulture and Innovations, from Plant to Systems</i>
L3	<b>Mathématiques</b> <i>Parcours Mathématiques</i> <i>Parcours Mathématiques Appliquées</i>	M2	<b>Toxicologie humaine et environnementale</b>
L3	<b>Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation</b>	M2	<b>Biodiversité Ecologie Evolution</b> <i>Parcours Gestion de la Biodiversité dans les socio-écosystèmes</i> <i>Parcours Mer, Anthropisation et Diagnostic</i>
M1	<b>Biologie Végétale</b>		





# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences		Faculté de Santé	
M1	<b>Biologie Santé, parcours Santé</b>		
M1	<b>Biologie Santé, parcours Sciences</b>		

# 3-7 Modification des MCC – VOTES

Faculté de Santé
Licence Accès Santé
PluriPASS
2 <sup>e</sup> année Pharmacie – DFGSP2
3 <sup>e</sup> année Pharmacie – DFGSP3
4 <sup>e</sup> année Pharmacie, semestre 1 – DFASP1
4 <sup>e</sup> année Pharmacie, semestre 2 – DFASP1   Industrie, Internat, Officine, Recherche
5 <sup>e</sup> année Pharmacie   Officine
M1 Sciences du médicament
M2 Sciences du médicament   Sciences Pharmaceutiques et Pharmacotechnie Hospitalière
M2 Sciences du médicament   Valorisation de la Recherche Officinale
3 <sup>e</sup> année Médecine – DFGSM3



# Modalités de contrôle de connaissances DFGSM 3

2023/2024

2A

3A

4A

5A

6A

Avant 2A : Stage Init. soins

**Bloc 2.1**  
 Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo (4B)  
 Epidémiologie (ES2M)  
 Génétique médicale  
 Immuno gale  
 Informatique  
 Pharmaco

**Bloc 2.2**  
 Bio appliquée + biophysique (2B)  
 Hémato bio  
 Immuno clinique  
 Bases imagerie  
 Ana path  
 AIH 1

Semaine sémio générale

**Bloc 2.3**  
 Néphrologie  
 Anatomie  
 AIH 2

**Bloc 2.4**  
 Cardio/vasculaire  
 Pneumologie  
 SHS

Certif voltaire

Master 1, optionnels dont 1 Majeur...

Séminaire de rentrée

**Bloc 3.1**  
 Cardio 2  
 Neuro 1  
 Chirurgie Thx et VasculR

Le Move  
 TP Neuro (en amphi)  
 TP et atelier PL

**Bloc 3.2**  
 Neuro 2  
 Dermato

Le Move  
 TP tuto sémio Neuro  
 TP Biopsie cutanée  
 TP ciné peau

**Bloc 3.3**  
 HGE  
 Chirurgie viscérale  
 Gériatrie  
 Biostats

TP Histo Digestif  
 TP Abdomen  
 TP bases chirurgie

**Bloc 3.4**  
 Endocrinologie- Reproduction  
 Diabétologie  
 Nutrition  
 SHS

TP sonde naso-gastrique et ponction d'ascite  
 TP diabéto endocrino

UE UTAP

1<sup>ers</sup> pas au CHU

UE UTAP (gaz du sang, cardio, pneumo, signes de gravité)

UC 1

Séminaire de rentrée

**Bloc 4.1**  
 Rhumatologie  
 MPR  
 Orthopédie  
 Neurochirurgie

TP Rhumato  
 TP Plâtres

**Bloc 4.2**  
 Ophtalmologie  
 Urologie  
 ORL / Chirurgie Maxillo-Faciale

TP ORL  
 TP TR  
 TP Sondage urinaire

**Bloc 4.3**  
 Psychiatrie / Addictologie  
 Pédo-psychiatrie  
 Médecine légale/droit médical  
 Précarité  
 Santé Publique

TP certificats coups et blessures  
 TP Ciné Dermato  
 TP précarité

**Bloc 4.4**  
 Cancérologie générale et digestive  
 Maladies du Sang  
 Soins Palliatifs/Douleurs

Service sanitaire

NEJM

Semaine d'ECOS

UE UTAP

UC 2

Théâtre forum

Atelier anglais

EBIR

**Bloc 5.1**  
 Gynécologie obstétrique  
 Pédiatrie

TP Accouch voie basse  
 TP Manip gynécologique  
 TP Palpation mammaire

**Bloc 5.2**  
 Médecine interne  
 Néphro2 - Pneumo2  
 Maladies infectieuses  
 Maladies Professionnelles

**Bloc 5.3**  
 Santé publique  
 Urgences/réa

UE UTAP

EDNp

EDN

Conf ECOS SPTIP

ECOS p

ECOS

ECNnf

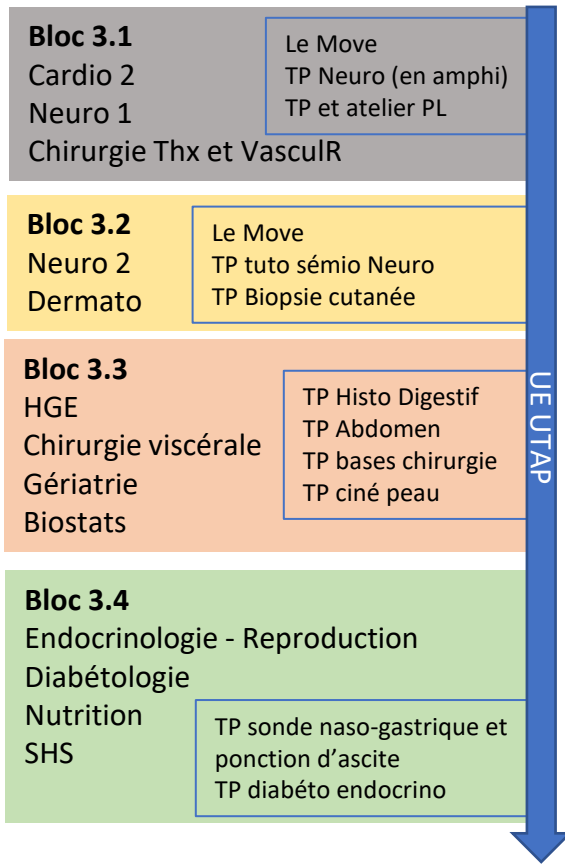
UC 3

Futur Prescripteur

LCA

Conférences internat

# Troisième année DFGSM3



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2

Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient 2 à 3 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (à l'exception de SHS sur papier)

Les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0
- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

1 DP contient 3 à 8 Q

Chaque Q isolée ou Q au sein d'un DP vaut 1 point

La note de l'UE est la somme des points rapportée sur 20

Les Q des QI ou des DP sont des QRU et des QRM parmi 4 à 5 propositions, des QRP, des QCM-CR, des zones à pointer, des QROC (max 5 mots), des TCS, des KFP (avec au moins une QROC (max 5 mots) et un QRM avec menu déroulant de 10 à 25 propositions.

# Troisième année DFGSM3

## Modalités de contrôle des connaissances bloc 3.1 (3 UE)

<b>Cardio 2</b>	<p>45 Q au maximum</p> <p>Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum</p> <p>Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer</p> <p>Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC)</p> <p>Mettre obligatoirement dans l'épreuve un TCS, un KFP, une ZAP</p> <p>Les Q contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p> <p>L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A</p> <p>Format SIDES sur tablette - <b>Épreuve de 1h15</b> - Coefficient 1</p> <p>Chaque Q vaut 1 point</p> <p>Le total des notes est rapporté sur 20</p>
<b>Chirurgie Thx et VasculR</b>	<p>30 Q au maximum</p> <p>Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum</p> <p>Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer</p> <p>Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC)</p> <p>Mettre obligatoirement dans l'épreuve un TCS, un KFP, une ZAP</p> <p>Les Q contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p> <p>L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1</p> <p>Chaque Q vaut 1 point - Le total des notes est rapporté sur 20</p>

# Troisième année DFGSM3

## Modalités de contrôle des connaissances bloc 3.2 (2UE)

UE	Éléments d'épreuve de l'évaluation
<b>Neurologie 2</b>	<p>45 Q au maximum</p> <p>Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum</p> <p>Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer</p> <p>Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC)</p> <p>Mettre obligatoirement dans l'épreuve au minimum un TCS, un KFP, une ZAP</p> <p>Les Q de rang B ou contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p> <p>L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A</p> <p>Format SIDES sur tablette - <b>Épreuve de 1h15</b> - Coefficient 1</p> <p>Chaque Q vaut 1 point</p> <p>Le total des notes est rapporté sur 20</p> <p>TP/ED sont obligatoires</p>
<b>Dermato</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sémiologie</li><li>• Pathologie/thérapeutique</li></ul>	<p>45 Q au maximum</p> <p>Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum</p> <p>Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer</p> <p>Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC)</p> <p>Mettre obligatoirement dans l'épreuve au minimum un TCS, un KFP, une ZAP</p> <p>Les Q de rang B ou contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p> <p>L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A</p> <p>Format SIDES sur tablette - <b>Épreuve de 1h15</b> - Coefficient 1</p> <p>Chaque Q vaut 1 point</p> <p>Le total des notes est rapporté sur 20</p> <p>TP/ED sont obligatoires</p>

# Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 3.3 (4UE)

UE

Éléments d'épreuve de l'évaluation

**Biostatistiques**

20 Q

Format SIDES sur tablette

Épreuve de 1 heure

Note/20. Coefficient 1

**LCA**

30 Q au maximum QCMs, QI et QROC

Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1

Chaque Q vaut 1 point - Le total des notes est rapporté sur 20



# Troisième année DFGSM3

## Lecture critique d'article

→ Cours d'introduction de LCA (2h) - Olivier BRIERE

→ Partie théorique dématérialisée sur Moodle

- MCC : : Epreuve de 45 min avec 30 questions de LCA (QCMs, QI et QROC)  
obtention d'une note  $\geq 10/20$  pour validation

→ 4 TD de 2h « Analyse d'un article step by step »

- MCC : Présence obligatoire

→ Partie dématérialisée en anglais sur le screening de test

- MCC : Réalisation des exercices en ligne

MCC 2nd session : Epreuve de 45 min avec 30 questions de LCA (QCMs, QI et QROC)  
obtention d'une note  $\geq 10/20$  pour validation

# Troisième année DFGSM3

## Validation

- pour le bloc 3.1 : moyenne au bloc  $\geq 10/20$  avec moyenne UE cardiologie 2  $\geq 10/20$  et CCVT  $\geq 10/20$   
La note de neuro 1 ne compte pas dans la validation du bloc 5 elle comptera pour la validation de l'UE neuro au bloc 6
- pour le bloc 3.2 : moyenne au bloc  $\geq 10/20$  avec moyenne UE neurologie 1+2  $\geq 10/20$  et moyenne UE dermatologie  $\geq 10/20$
- pour le bloc 3.3 : moyenne au bloc  $\geq 10/20$  avec moyenne UE HGE  $\geq 10/20$  et moyenne UE chir viscérale  $\geq 10/20$  et moyenne UE gériatrie  $\geq 10/20$  et moyenne biostats  $\geq 10/20$  et moyenne LCA  $\geq 10/20$
- pour le bloc 3.4 : moyenne au bloc  $\geq 10/20$  avec moyenne UE endocrinologie-repro  $\geq 10/20$  et moyenne UE diabéto  $\geq 10/20$  et UE nutrition  $\geq 10/20$  et moyenne SHS  $\geq 10/20$

Validation nécessaire des 4 blocs du DFGSM3 pour passer en année supérieure

# Troisième année DFGSM3

## En 2<sup>ème</sup> session, l'étudiant

- est convoqué au(x) seul(s) bloc(s) non validé(s), et/ou à la LCA
- ne repasse pas l'ensemble du bloc invalidé mais au sein des blocs non validés l'/les UE < 10/20

## L'étudiant redouble

S'il n'a pas la moyenne à au moins l'un des blocs et/ou si la moyenne de l'UE cardio2, neuro, HGE, dermato, chir viscérale, gériatrie, endocrinologie-repro, diabétologie, nutrition, SHS et biostats est < 10/20, LCA est < 10/20

## En cas de redoublement

- conservation des blocs validés, l'étudiant ne repasse que les blocs non validés (pas de conservation des UE validées au sein du bloc repassé, ni de la LCA)
- Conservation des TP validés
- L'étudiant doit valider les 4 blocs et la LCA

# Troisième année DFGSM3

**L'étudiant passe en année supérieure DFASM1**

- **s'il a validé en première ou deuxième session, tous les blocs d'enseignement**
- **s'il a validé en première ou deuxième session, la LCA**
- **s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires**
- **s'il a validé tous les stages et qu'il a eu une moyenne de notes de stage  $\geq 10/20$**
- **s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3**

**Validation obligatoire de 3 optionnels dont un majeur au cours du cursus, avec validation obligatoire d'au minimum 1 optionnel en fin de 3<sup>e</sup> année, 2 optionnels en fin de 4<sup>e</sup> année et 3 optionnels en fin de 5<sup>e</sup> année**

**POUR VOTE**

# 3-8 Création du DIU « PRATIC » – VOTE

Les objectifs généraux de la formation sont de permettre aux participants, à l'issue de la formation, de partager une culture commune de la recherche clinique à tous les acteurs de la recherche et de mener à terme un projet personnel en recherche clinique et plus spécifiquement :

- Être investigateur d'un projet de recherche clinique académique ou industriel ;
- Évaluer la faisabilité et l'intérêt de la participation à un projet de recherche clinique ;
- Encadrer un travail de recherche clinique ;
- Élaborer, conduire et valoriser un projet de recherche clinique.

Durée totale de la formation : 105,5 heures

**POUR VOTE**

## 3-9 Modification du DIU

# « Étude et prise en charge des conduites suicidaires » – VOTE

Ce DIU appréhende la question du suicide et des comportements suicidaires à travers différentes grilles de lecture : épidémiologique, clinique, thérapeutique, sociologique, culturelle.

Il a pour objectif de développer des compétences dans le repérage et l'évaluation du potentiel suicidaire.

**POUR VOTE**

## 3-10 Modification du DIU

### « Endocrinologie diabétologie pédiatrique – Niveau 1 »

– VOTE

Le DIU d'Endocrinologie et Diabétologie pédiatrique de Niveau 1 s'adresse à celles/ceux qui se destinent à un exercice important de la spécialité, avec nécessité de posséder un niveau de connaissances et de compétences suffisant dans tous les domaines de l'Endocrinologie et Diabétologie pédiatrique.

Cette formation leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences minimales pour exercer en milieu libéral et en centre hospitalier.

**POUR VOTE**

# 3-11 Modification du DIU « Santé au travail, Option Infirmier » – **VOTE**

La modification concerne une augmentation du nombre d'heure d'enseignements. La formation est désormais portée à un volume horaire de 240 heures.

**POUR VOTE**



## 3-12 Modification du DIU

« Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » – **VOTE**

Le DIU « Simulation à la science de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie » devient désormais :

**DIU « Simulation en sciences de la santé »**

**POUR VOTE**

## 3-13 Modification du DIU « Hospitalisation et Maintien à domicile » – VOTE

Créé en 2009, le DU hospitalisation et maintien à domicile répond à un besoin des professionnels sur la prise en charge à domicile des pathologies lourdes.

Il est désormais délocalisé en Martinique.

**POUR VOTE**

## 3-14 Modification du DU « Manager de proximité en milieu sanitaire, médicosocial et du domicile » – **VOTE**

La modification porte sur l'inscription de ce DU au Registre National des Certifications Professionnelles.

Il est demandé de voter :

- Le renouvellement d'habilitation du DU – **POUR VOTE**
- La convention de partenariat pour la mise en œuvre avec l'Institut de Formation Santé de l'Ouest (IFSO) – **POUR VOTE**

**POUR VOTES**

# 3-15 Conventions

## Convention IUT – CFA du CEZ Bergerie Nationale – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IUT, renouvelle son partenariat avec le CFA du CEZ – Bergerie Nationale de Rambouillet.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **LP « Production animale », parcours « Conseil, valorisation et commercialisation des animaux d'élevage ».**

La Bergerie Nationale, sur son Campus de Bressuire dans les Deux-Sèvres, met en œuvre la formation. L'IUT intervient pour des cours.

**POUR VOTE**

# 3-15 Conventions

## Convention IAE – EFFA – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, s'associe avec l'École Française de formation à l'Audit.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master « Management et Administration des Entreprises », parcours « Audit ».**

Cette formation s'adresse à des candidats non titulaires du Grade Master, exerçant une activité professionnelle ; elle s'inscrit dans le cadre de la préparation aux épreuves du CAFCAC et est exclusivement réservée à des apprenants en formation continue.

**POUR VOTE**

# 3-15 Conventions

## Convention Faculté de Santé – LMU – CHM – Institut de Formation en Soins Infirmiers CHM – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté de Santé, s'associe avec Le Mans Université, le Centre Hospitalier du Mans et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers CHM.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Licence « Sciences pour la santé ».**

Dans le cadre de l'expérimentation d'une Licence Sciences pour la santé à destination des étudiants IFSI, l'expérimentation est étendue aux étudiants de l'IFSI du CH Le Mans.

**POUR VOTE**

# 3-15 Conventions

## Convention Faculté DEG – Université de Rennes – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté DEG, renouvelle son partenariat, existant il y a quelques années, avec l'Université de Rennes.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master 2 « Droit public », parcours « Histoire du droit et des institutions ».**

Cette convention permet aux étudiants de l'UA de bénéficier de cours réalisés par les EEC de l'Université de Rennes en Histoire du droit. En contrepartie, l'UA assure également quelques cours.

**POUR VOTE**

# 3-15 Conventions

## Convention ESTHUA – Hochschule Harz de Wernigerode – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec Hochschule Harz de Wernigerode (Allemagne).

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Licence « Tourisme » (Université d'Angers) ;**
- Bachelor « Arts International Tourism studies » (Hochschule Harz de Wernigerode).

En L1, tous les étudiants sont dans leur institution d'origine. En L2, les étudiants sélectionnés pour participer au programme de DD, sont tous en Allemagne. En L3, les étudiants sont tous en France.

**POUR VOTE**



# 3-15 Conventions

## Convention USA – ESA – **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle sa convention de partenariat avec l'École Supérieure des Agricultures.

Les étudiants de l'ESA bénéficient d'une inscription à l'UA lorsqu'ils sont inscrits dans les formations suivantes :

LP Agronomie	LP Aménagement paysager
LP Commercialisation des produits alimentaires	LP Métiers du commerce international
LP Productions animales	LP Technico-commercial
Master STAAE, parcours Food Identity	Master STAAE, parcours Vintage

Un EEC de l'UA préside les jurys. Les étudiants sont diplômés de l'UA.

Les inscriptions des étudiants de l'ESA sont désormais centralisées à la DEVEC, sur le modèle de la pratique des inscriptions UCO.

# 3-16 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

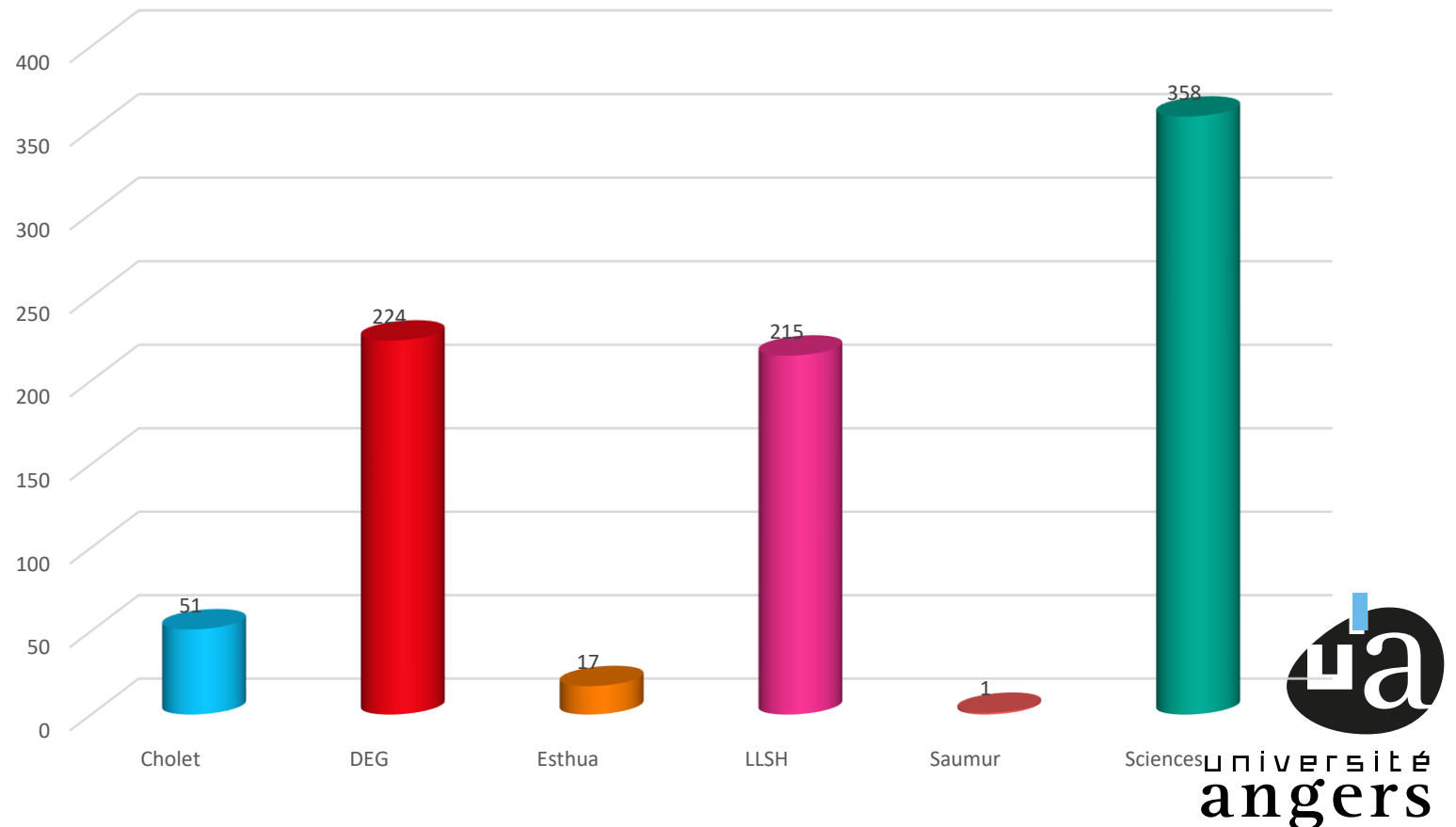
- Bilan des E20 2022-2023 – **INFORMATION**
- Liste des E20 ouverts en 2023-2024 – **VOTE**

# Bilan E2o 2022-2023

Nombre d'étudiants ayant suivi un E2o :  
866 (vs 778 en 2021/2022)

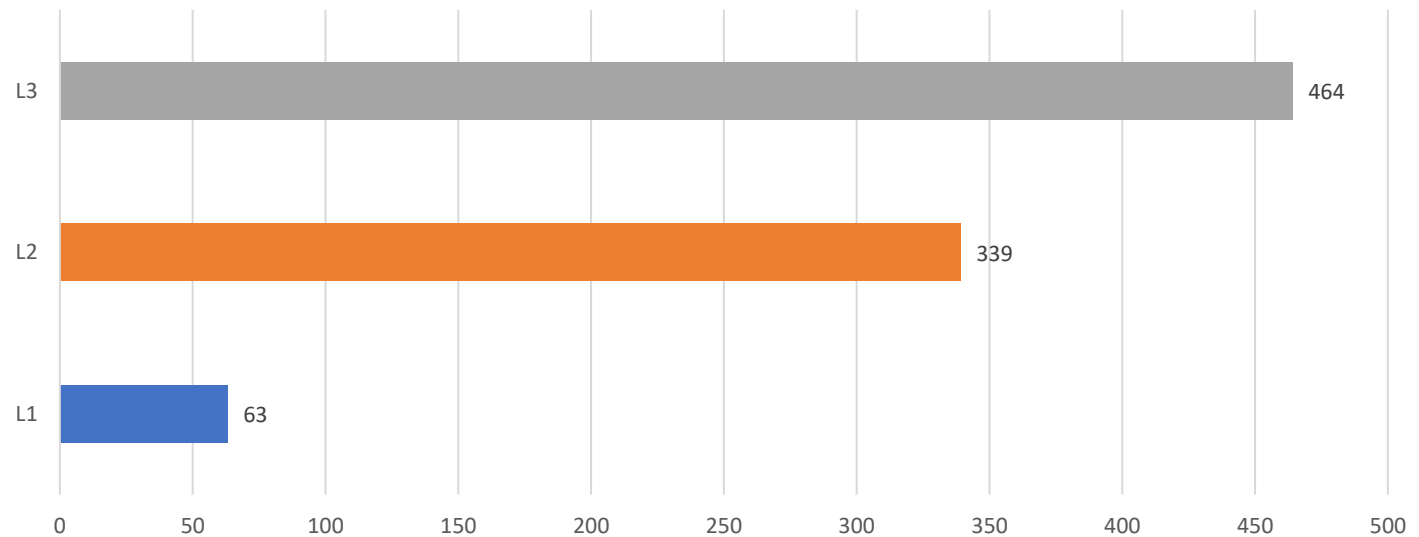
Répartition des inscrits par  
composantes/site :

Comparatif			
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Esthua	40	28	26
DEG	476	245	277
LLSH	179	79	201
Sciences	349	151	284
TOTAL	1044	503	778



# Bilan E2o 2022-2023

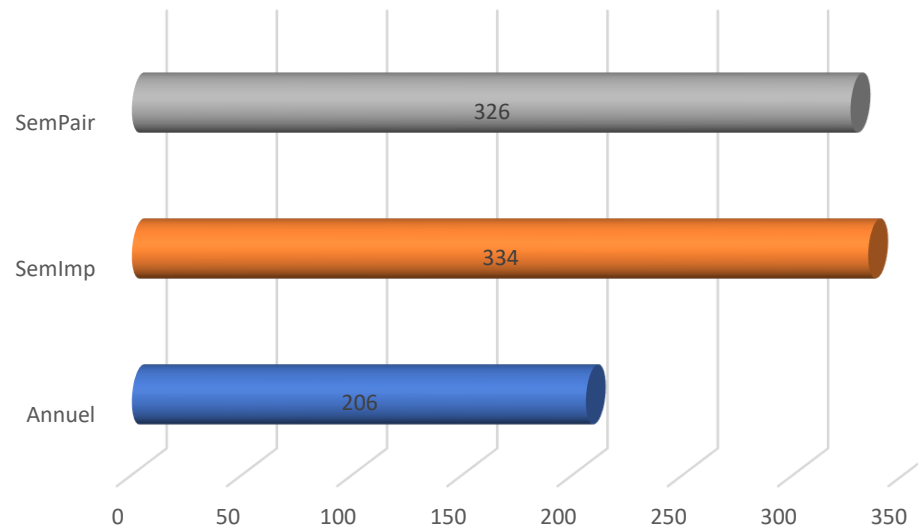
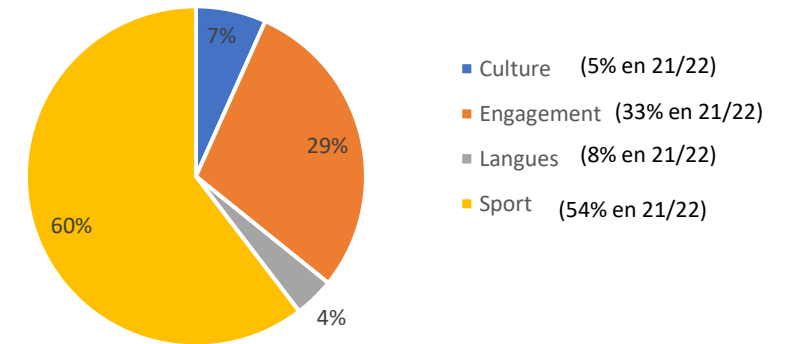
Répartition des étudiants par années d'inscription



# Bilan E2o 2022-2023

Offre E2o 2022-2023		
	Nombre de places	Nombre d'inscrits
<b>Annuel</b>	<b>328</b>	<b>206</b>
Culture	100	28
Engagement	228	145
Langues		33
<b>SemImp</b>	<b>495</b>	<b>334</b>
Culture	30	6
Engagement	98	57
Sport	367	271
<b>SemPair</b>	<b>693</b>	<b>326</b>
Culture	20	24
Engagement	217	50
Sport	456	252
<b>Total général</b>	<b>1516</b>	<b>866</b>

Répartition des inscrits par nature d'activité :

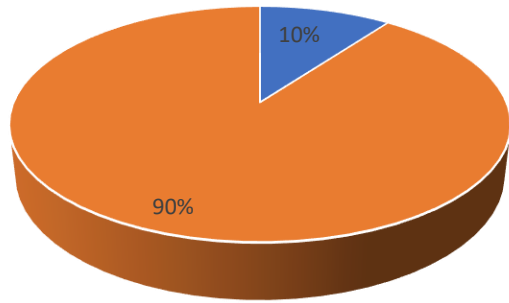


La bonification est annuelle et de valeur identique que l'E2o soit semestriel ou annuel

Répartition des inscrits selon la temporalité des E2o

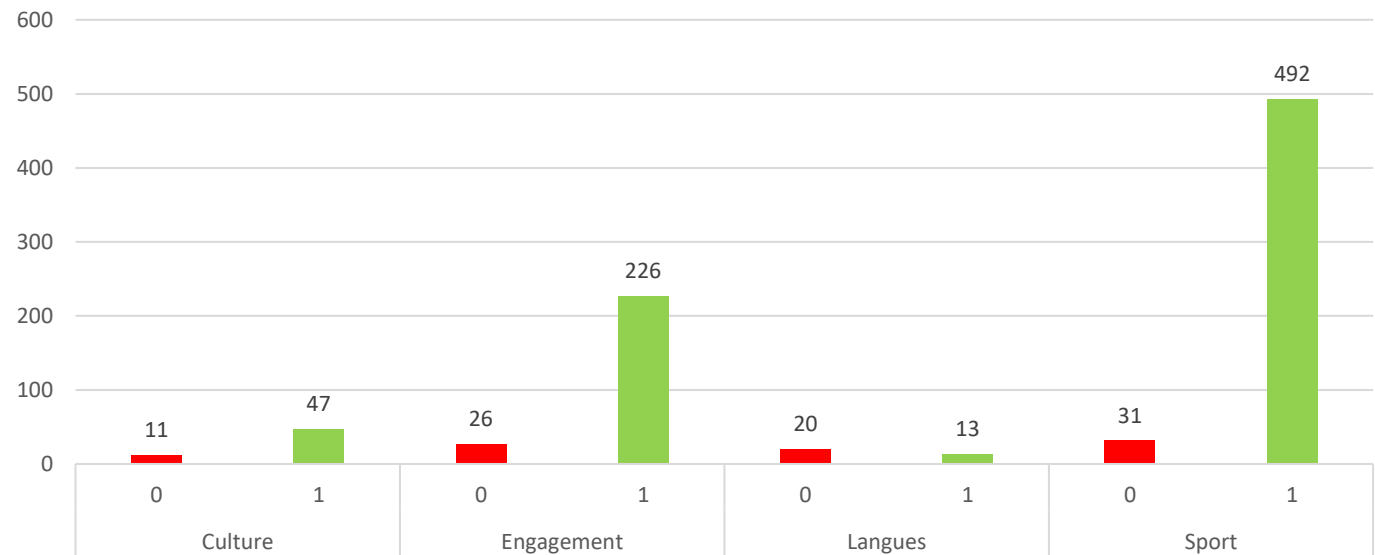
# Bilan E2o 2022-2023

Taux de validation E2o



■ 0  
■ 1

Nombre de validation par type d'E2o



# Projets E2o 2023-2024

## **E2O Calendrier prévisionnel**

### E2o annuelles et semestre 1 :

Semaine inscription : 25 au 29 septembre.

Semaine du 2 au 6 octobre "tampon" pour gérer les éventuelles désinscriptions/annulations.

Début effectif des activités semaine du 9 octobre.

### E2o du semestre 2 :

Semaine inscription : 22 au 26 janvier

Semaine du 29 janvier au 2 février "tampon" pour gérer les éventuelles désinscriptions/annulations.

Début effectif des activités semaine du 5 février.

# Projets E2o 2023-2024

## **Création :**

E2o Tuteur disciplinaire et méthodologique :

- Identifier les besoins des étudiants
- Réguler les interactions du groupe (échanges, timing, tableau, déplacements, communication interpersonnelle)
- Organiser le bon déroulement d'une séance sur le plan logistique
- Travailler en équipe
- Mobiliser les interlocuteurs adéquats en fonction des besoins et des situations
- Analyser et ajuster sa pratique de tuteur
- Rendre compte de son activité de tuteur

**Objectif :** Accompagner, former et valoriser l'expérience des tuteurs disciplinaire et méthodologique.



# Projets E2o 2023-2024

## Révisions

E2o du SUIO-IP sur le tutorat d'orientation :

- Tuteur d'orientation : Accueillir, Témoigner et Echanger (Angers & Cholet)
- Tuteur d'orientation expérimentés (Angers & Cholet)

Organisation en 2  
niveaux

Compétences à acquérir :

- communiquer sur sa propre expérience étudiante,
- savoir présenter l'enseignement supérieur dans ses différentes dimensions,
- savoir présenter l'Université d'Angers, sur ses partenaires et ses formations (plus globalement sur la vie étudiante),
- développer des capacités à communiquer et à transmettre des informations,
- savoir accueillir un public lycéen et leur faire visiter les campus,
- développer une meilleure confiance en soi en prenant ses responsabilités face aux lycéens.

# Offre E2o E2o 2023-2024

NOM ACTIVITE	Type	2023/2024	Lieu	Sem Imp	Sem Pair	Annuel	CAL
Sensibilisation à la diversité	Engagements	Confirmé	Angers		X		25
Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements	Confirmé	Angers	X			20
Musique - Choeur Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle	Confirmé	Angers			X	30
Musique - Orchestre Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle	Confirmé	Angers			X	30
Eduquer aux sciences de façon ludique	Engagements	Confirmé	Angers		X		16
Accompagnement scolaire avec l'AFEV	Engagements	Confirmé	Angers			X	100
Ambassadeur de l'UA à l'international	Engagements	Confirmé	Angers			X	15
BD du Réel : Composer un récit graphique	Engagements	Confirmé	Angers		X		10
Tuteurs d'orientation Accueillir, Témoigner et Echanger	Engagements	Confirmé	Cholet			X	20
Atelier théâtre niveau 1	Pratique culturelle	Confirmé	Cholet	X			20
Atelier théâtre niveau 1	Pratique culturelle	Confirmé	Cholet		X		10
Ambassadeur de l'UA à l'international	Engagements	Confirmé	Cholet			X	15
Tuteurs d'orientation Accueillir, Témoigner et Echanger	Engagements	Confirmé	Angers			X	60
Graine d'entrepreneur	Engagements	Confirmé	Angers		X		25
Créer son CV vidéo pour se démarquer : écrire un script, monter, animer	Engagements	Confirmé	Angers	X			10
Créer son CV vidéo pour se démarquer : écrire un script, monter, animer	Engagements	Confirmé	Angers		X		10
Identifier et valoriser ses savoirs comportementaux ou savoir être (soft skills)	Engagements	Confirmé	Angers	X			16
Consolider son projet d'avenir - Angers	Engagements	Confirmé	Angers		X		30
Création d'entreprise volet commercial & financier	Engagements	Confirmé	Angers		X		30
Graine de créateur	Engagements	Confirmé	Angers	X			25
Doux de la feuille : création de podcasts autour de la communauté universitaire	Engagements	Confirmé	Angers	X			10
Gestion de projet culturel/animation à la Parenthèse	Engagements	Confirmé	Angers			X	15

En attente de confirmation/liste définitive :

- les activités culturelles du Service UA Culture,
- les langues proposées par AIL,
- les activités physiques proposées par le SUAPS

**POUR VOTE**

# 4. Vie universitaire

4-1 Règlement du FSDIE – **VOTE**

4-2 Bilan de la vie associative – **INFORMATION**

# 4-1 Règlement du FSDIE – VOTE

Le règlement intérieur du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, volet « Initiatives étudiantes » est soumis au vote.

*Sous-commission initiatives étudiantes du 12 juin 2023 : unanimité – 6 voix pour.*

*CVet du 13 juin 2023 : unanimité – 12 voix pour, sous réserve de modifications par la sous-commission initiatives étudiantes.*

*Sous-commission initiatives étudiantes du 05 juillet 2023 : unanimité – 6 voix pour.*

**POUR VOTE**

# Évolution du règlement FSDIE

## Évolution et modification du règlement intérieur du FSDIE « Initiatives étudiantes »

### **PARTIE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU FSDIE ET DE LA CVEC**

- Mise à jour des informations concernant le service en charge du FSDIE (vie des campus, ...)

### **PARTIE 2 : LES COMMISSIONS**

- Mise à jour des informations concernant les différentes commissions/sous-commissions

### **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES**

- Mise à jour du cadre général (en cohérence avec la circulaire de la DGESIP du 23.03.22 )

# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution

- Mise à jour et re-formulation - Les règles de calcul restent globalement les mêmes, augmentation des forfaits de bases (prise en compte de l'inflation)

- **ÉVÈNEMENTS FESTIFS (Galas, soirées et weekends de cohésion...)**

**Dans le cadre de l'organisation d'un gala**, la participation forfaitaire des étudiant.e.s participant.e.s ne devra pas excéder 35€/étudiant.e. Plafond fixé au forfait de 700 € + 5€/étudiant.e jusqu'à 200 étudiant.e + 3€/étudiant.e à partir du 201<sup>e</sup> étudiant.e. sous réserve du respect du cadre général concernant les actions de prévention

**Dans le cadre de soirées et weekend de cohésion**, un financement de la composante concernée peut être demandé et devra le cas échéants apparaître dans le budget prévisionnel. Uniquement le financement des actions de prévention et de sécurité peut être subventionné par le FSDIE.

# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 2. Le cadre spécifique

- **LES PROJETS SOLIDAIRES ~~ET HUMANITAIRES~~** (proposition de supprimer le terme « humanitaire »)

#### Différence entre « solidaire » et « humanitaire »

« Une mission humanitaire est une mission qui répond à une crise d'urgence (une guerre, une catastrophe naturelle, une pandémie, ...) alors qu'une mission de solidarité internationale entre dans le cadre d'un projet de développement sur plusieurs années, comme le développement du réseau d'eau potable ou encore la mise en œuvre d'un système éducatif accessible à tous et à toutes !

-> Règle de calcul :

- Les projets à destination des étudiant.e.s de l'UA peuvent être financés à 100% dans la limite de 1 500 €. Au-delà de 1 500 €, la part excédentaire pourra faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % de la somme restante après l'attribution des 1 500 €.
- Les projets à destination d'un public extérieur à l'UA peuvent être financés à 100% dans la limite de 1 500 €.

# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution

- **VOYAGES CULTURELS ET DÉCOUVERTE DU MONDE ÉCONOMIQUE** (avec hébergement)

Forfait de 60 € maximum par étudiant.e, soumis à l'appréciation des membres de la sous-commissions initiatives étudiantes, en fonction de l'intérêt et la destination du projet.

...

**Nouveauté :** « Un bilan carbone prévisionnel concernant les transports devra impérativement figurer à la présentation du projet »

- **DÉPLACEMENT À VISÉE CULTURELLE OU SPORTIVE**

Forfait fixé à 25 € maximum par étudiant.e.

- **ORGANISATION DE FORMATIONS, CONGRÈS, SÉMINAIRES**

Les projets sélectionnés peuvent être financés à hauteur de 30% et plafonné à 2 200€ par an et par association.



# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution

- **PARTICIPATION AUX FORMATIONS, CONGRÈS, SÉMINAIRES EN LIEN AVEC LA VIE ASSOCIATIVE**

Forfait fixé à 35 € maximum par étudiant.e.

- **PROJET TUTORÉS**

Les projets sélectionnés :

- doivent être à destination exclusive des étudiant.e.s de l'UA ou de la communauté UA
- doivent être issus d'une initiative étudiante
- doivent être en lien avec des objectifs DDRS

Ils peuvent être financés à hauteur de 30% dans la limite de 750 €.

# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution

#### - L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Une aide exceptionnelle peut être accordée aux associations étudiantes de l'Université d'Angers dans le cadre d'une création d'association, d'un besoin d'investissement matériel ou de difficultés financières dues à des événements exceptionnels indépendants de la volonté des membres de l'association (ex : cas de force majeure, pandémie...).

La demande d'aide exceptionnelle doit être réalisée en remplissant un document spécifique à l'aide exceptionnelle (disponible en ligne). Le montant de l'aide accordée sera décidé en fonction de la présentation faite devant la sous-commission initiatives étudiantes et des arguments donnés par les membres de l'association.

- **Suppression** : ORGANISATION D'ATELIERS - ORGANISATION DE CONFÉRENCE  
(ces projets rentrent dans le cadre général avec la possibilité d'un financement jusqu'à 50%)

# Évolution du règlement FSDIE

## PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

### Article 4. Examen des projets

La sous-commission s'attachera notamment à prendre en compte :

- L'intérêt des projets pour les étudiant.e.s et la communauté universitaire ;
- La faisabilité (technique, logistique, financière) ;
- L'accessibilité sociale aux événements ;
- Les retombées du projet pour l'université (retombées visibles sur le campus ou pour l'image de l'Université d'Angers, mais aussi le nombre et la mixité des étudiant.e.s – plusieurs formations/campus, etc.) ;
- L'originalité, le caractère innovant du projet ;
- La capacité à développer des partenariats (avec d'autres associations, les composantes et services de l'université, des partenaires privés, etc.) ;
- Les démarches éco-responsables.

Des propositions modulées de subvention peuvent être proposées en fonction de ces critères.

Les démarches éco-responsables seront systématiquement valorisées par l'octroi d'une majoration de la subvention -> [proposition VPE](#)

# 4-2 Bilan de la vie associative – INFORMATION

Amandine GIRARD, responsable du pôle Vie associative – La Parenthèse, et Laurent BORDET, VP Vie des Campus, présentent le bilan de la vie associative.

POUR INFORMATION

# Le Pôle Vie associative et initiatives étudiantes de l'UA

- 1. Bilan budgétaire FSDIE 2022**
- 2. Bilan d'activité du pôle Vie Asso 2022-2023**

# 1. Bilan budgétaire FSDIE 2022

| UTILISATION GÉNÉRALE DU FSDIE 2022 : 140 000 € | 131 603,89 € soit 94 % d'utilisation

## . PROJETS ÉTUDIANTS

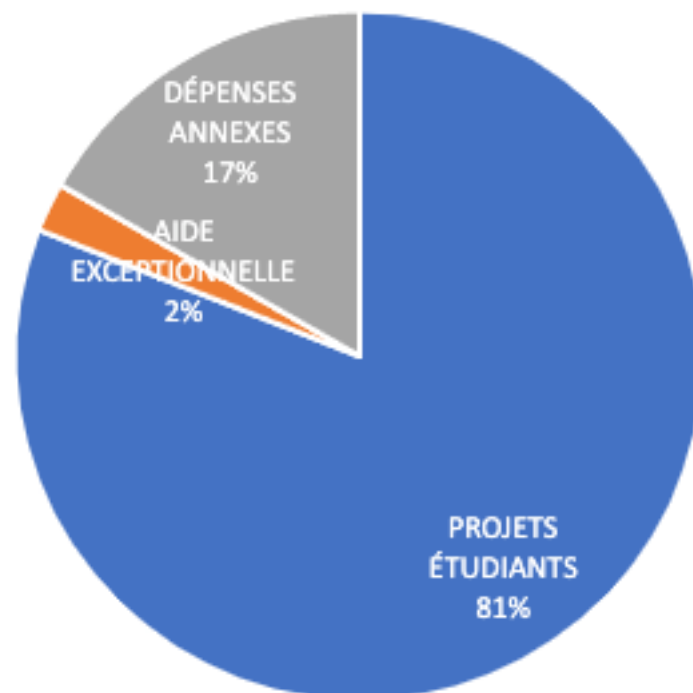
- . 106 973 €
- . 92 projets
- . 46 Assos

## . AIDES EXCEPTIONNELLES

- . 3 047 €
- . 2 projets
- . 2 Assos

## . DÉPENSES ANNEXES

- . 21 583,89 €



BILAN FSDIE 2021 | 110 000 € - 102 % d'utilisation

## . PROJETS ÉTUDIANTS

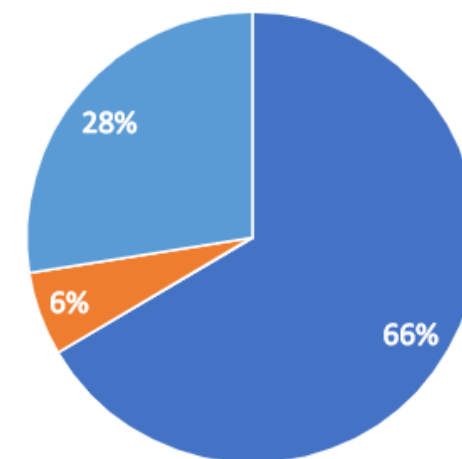
- . 74 687 €
- . 51 projets
- . 38 Assos

## . AIDES EXCEPTIONNELLES

- . 6 900 €
- . 23 Assos

## . DÉPENSES ANNEXES

- . 30 764 €

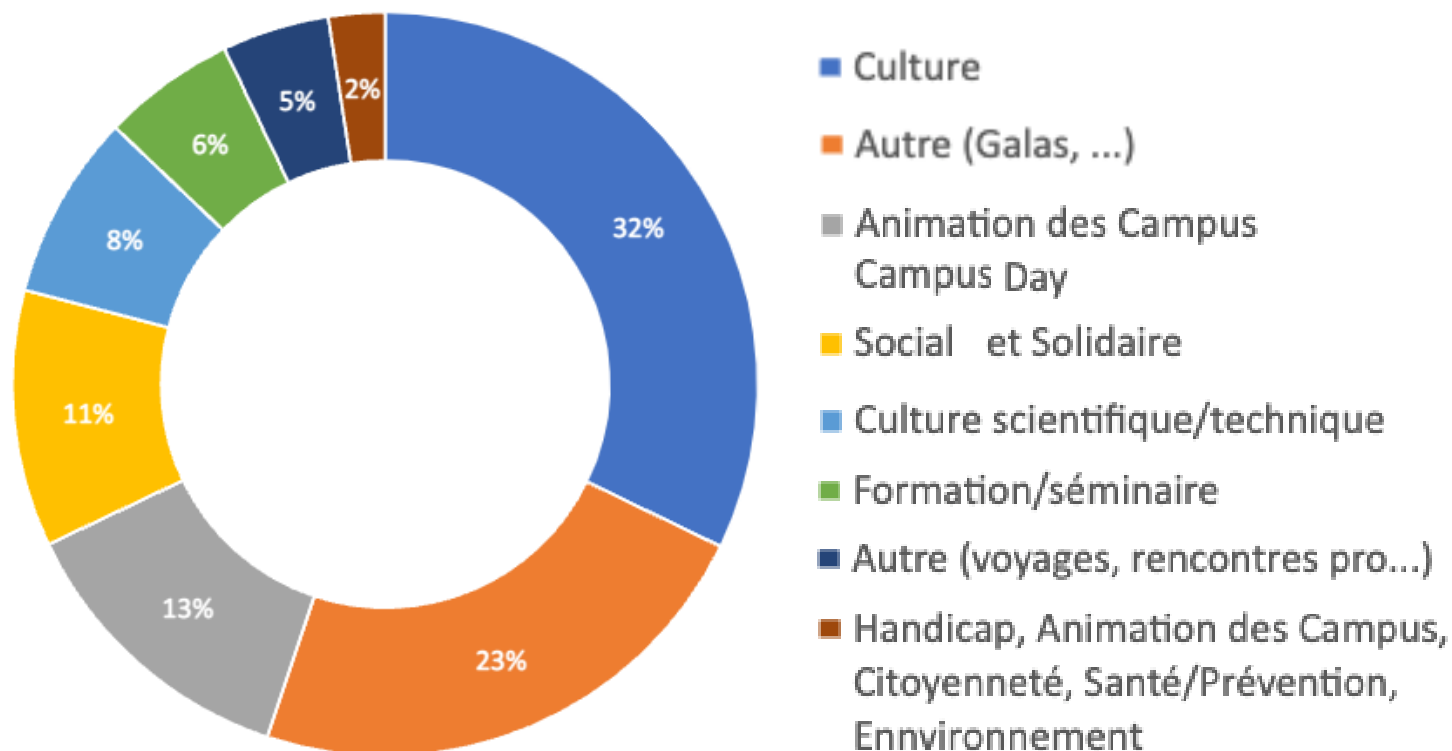


université  
angers

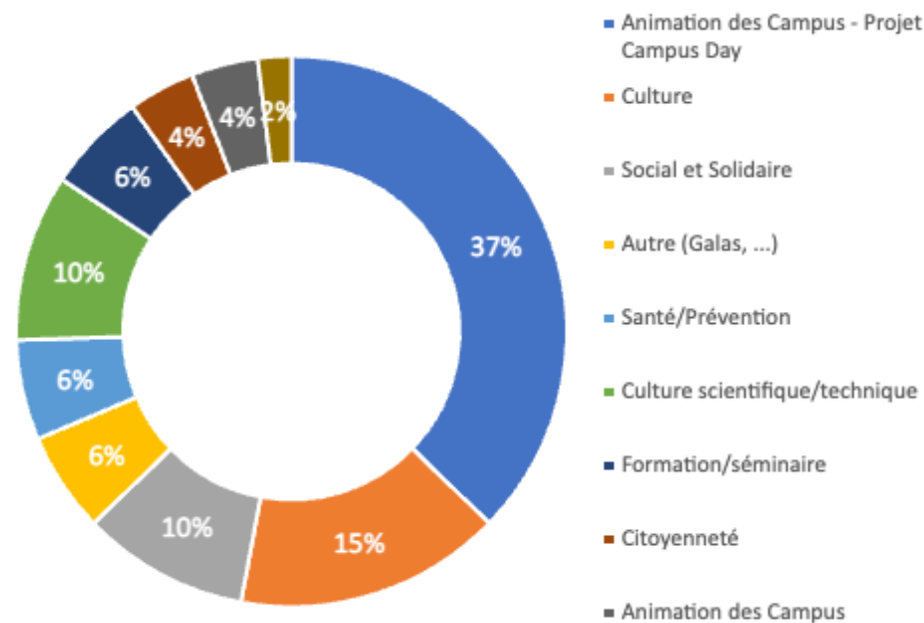
# 1. Bilan budgétaire FDSIE 2022

Accompagnement de projets : les subventions FSDIE | 106 973 €

Répartition budgétaire par thématiques



Répartition budgétaire 2021 | 74 687 €



# 1. Bilan budgétaire FSDIE 2022

## Répartition budgétaire par thématiques :



- **Culture** | 32 % (22 projets – 34 433 €)
- **Autre - Galas** | 23 % (16 projets – 24 540 €)
- **Campus Day** | 13 % (29 associations – 20 projets - 13 680 €)
- **Social et Solidaire** | 11 % (8 projets – 12 902 €)
- **Culture scientifique/technique »** | 8 % (5 projets – 8 612 €)
- **Formation/Séminaire** | 6 % (10 projets – 6 185 €)
- **Autre - Voyages, rencontres pro** | 5 % (8 projets – 4 975 €)
- **Animation des campus »** | 0,8 % (4 projets – 959 €)
- **Handicap »** | 0,8 % (1 projet – 963 €)
- **Citoyenneté** | 0,2 % (1 projet – 420 €)
- **Santé/Prévention** | 0,1 % (1 projet – 187 €)
- **Environnement** | 0,1 % (1 projet – 80 €)



# 1. Bilan budgétaire FSDIE 2022

## Aides exceptionnelles (subvention FSDIE) | 3 047 €

La sous-commission « initiatives étudiantes » a accordé des subventions FSDIE dans le cadre d'une aide exceptionnelle dans le but de valoriser et soutenir certaines initiatives étudiantes qui ne rentrent pas encore dans le cadre réglementaire (règlement FSDIE) :

- RÈGLE ONÇA : Financement du transport Angers-Paris dans le cadre d'une remise de prix – Les Trophées de l'égalité (274 €)
- ADEMA : soutien au dispositif de prévention et de sécurité du WEC (2 773 €)

## Dépenses annexes | 21 583,89 €

- Campus Day : 14 280 €
- Projet vidéos « valorisation des Assos » : 202 € (projet 2021)
- Service reprographie UA : 1 097 € (1/3 Concours Photo Étudiant, 2/3 pour 6 assos bénéficiaires)
- Semaine des Assos - Afterwork : 304,82 € (DJ set et courses)
- Prévention - achat de 5 000 protections de verre : 5 700 €

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023



La **vie associative étudiante** de l'UA c'est une communauté de **78 associations** identifiées sur les campus (Angers – Cholet – Saumur – Sables d'Olonnes) et plus de **2 500 étudiant.e.s** investi.e.s chaque année (membres, adhérents, bénévoles).

### CHIFFRES CLÉS 2022-23 :

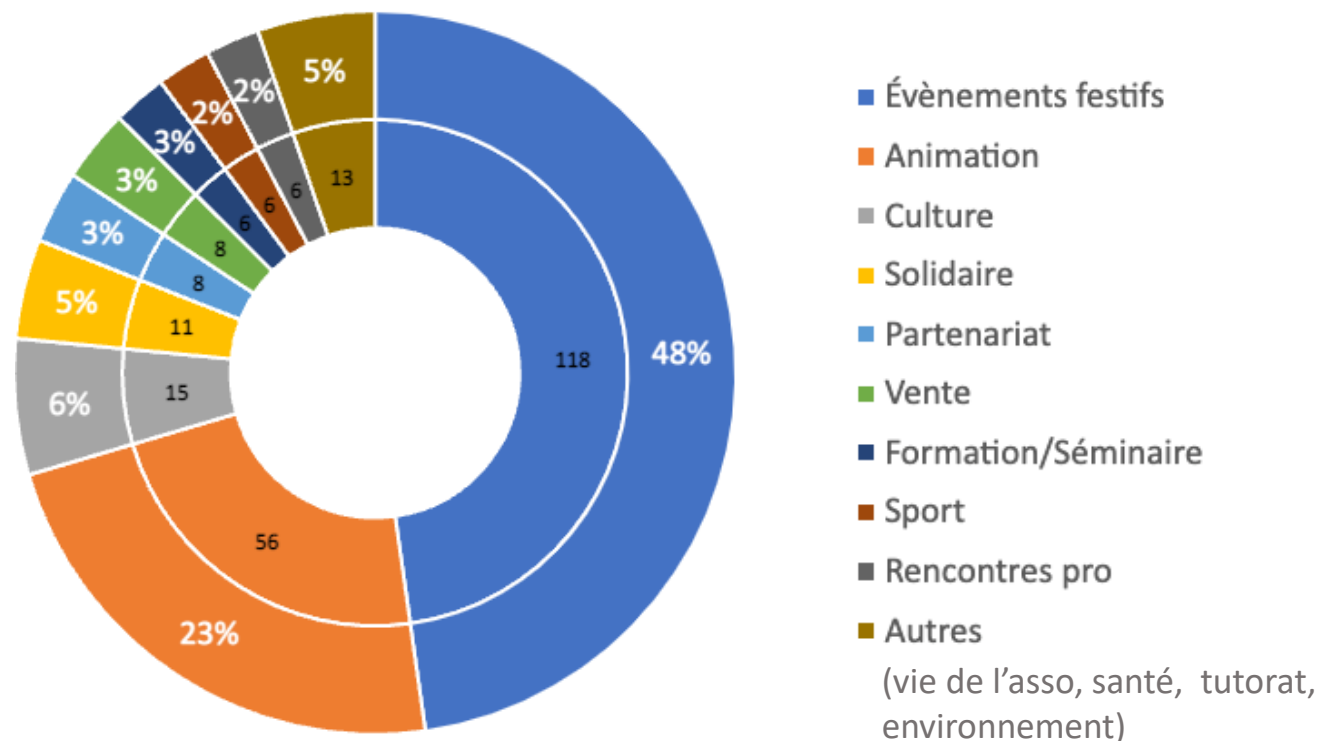
- **60 associations** signataires de la charte des assos
- **53 déclaration** d'évènement festifs
- **7 assos** ont obtenu le Label « soirée responsable »
- **+80 rencontres** avec les assos
- **22 projets** étudiants à la Parenthèse

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

Suivi et accompagnement des associations tout au long de l'année

**Veille d'activité sur les réseaux :**

- 55 associations observées - 247 projets recensés



**Rencontres et communication avec les associations :**

- 1 réunion à chaque début de semestre
- 79 rencontres en RDV individuel (65 en 2021)
- Mails d'information réguliers sur les actualités & les dispositifs d'accompagnement

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

### Accompagnement des associations sur le volet « Prévention »

Prévention « Evènements festifs » :

- . 53 Déclarations d'événements festifs (contre 27 en 21-22)
- . Conseils et matériels à disposition :
  - 61 RDV avec le SSU pour 27 assos différentes
  - 35 emprunts de la « valise prévention » pour 20 associations différentes

Elles ont rencontré le SSU et emprunter d'autres matériels (éthylotest, préservatifs, protections de verre...) :

ACEPA – ASAES – BDE INSPE – BDE LLCER – BDE ESEMAP – BDE ESTHUA – AESFA – GEA – COLLECTIF  
LUCIOLES – CORPO SCIENCES – CLAPE – BDE POLYTECH – BDE LETTRES – BDE LEA - HOZ – HISTOIRE DE  
– ADEMA – BDE IUT GÉNIE BIOLGIQUE – PCI – AEBVA – LUXE ET ART DE LA France – BDE APA – AESIA  
AGENA – BDE TC – BDE GÉO

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

### Accompagnement des associations sur le volet « Prévention »

- Le Cycle de formation « Label, soirée responsable » proposé par la ville d'Angers
  - . 3 cycles proposés en octobre 2022, février et mai 2023
  - . **7 associations UA labellisées (8 en 2021-22):**
    - BDE DROIT
    - ADEMA
    - BDE ESTHUA
    - ACEPA
    - BDE POLYTECH ANGERS
    - AESIA
    - BDE IAE

### Et pour les autres associations étudiantes ?

- Mise en ligne des contenus du Label sur le site de l'UA ([Menu – Vie des campus – Vie associative – Formation](#))
- Proposition d'un temps de formation en fin d'année : n'a pas fonctionné (temporalité non adaptée ?)
- Perspectives 23-24 : temps de formation en début d'année (avec le SSU)

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

### Communication et Valorisation

- Le site interne de l'UA :
  - . Page dédiée
  - . Possibilité pour les assos de créer des articles (actualités)
- Diffusion sur les TV de l'UA
- L'annuaire des assos
- Le service reprographie de l'UA
- Une page instagram dédié : ua\_asso
- **Un temps fort dédié** : La semaine des assos (12 assos participantes – 1<sup>ère</sup> édition – format à revoir)

### Perspectives 2023-24

- Créer une « charte graphique vie asso » et développer des outils de communication dédiés
- Poursuivre le développement de la page instagram
- Proposer un temps fort dédié aux asso dans un autre format (forum d'assos par composante, une semaine regroupant d'autres propositions en lien avec la vie asso et les objectifs du schéma directeur de la vie étudiante et des campus ...)

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

### Valorisation : La Parenthèse, un outil pour la vie associative étudiante



- Gestion du bar :
  - . 26 ouvertures du bar (dont 18 avec alcool) avec 11 associations différentes
- 22 Projets étudiants proposés
  - . Soirées jeux de société
  - . Soirées stand up
  - . Ciné-débats – BDE LLCER
  - . Afterwork
  - . Atelier théâtre d'impro
  - . Animations soirée Gaming
  - . Expositions
  - . Cafés Géo
  - . Animations Giving week
  - . Animations semaine des assos

## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2022-2023

### Renouvellement de la Charte des Associations étudiantes de l'UA

- Un contrat d'un an renouvelable entre l'UA et les assos étudiantes
- Une reconnaissance institutionnelle
- Un accès aux dispositifs d'accompagnement
- Un outil de valorisation

Les engagements pris par les associations signataires :

- Respect des valeurs de l'UA (lutte contre les discriminations et la précarité, promotion de l'égalité homme/femme, solidarité, ...)
- Déclaration d'événements festifs

Les engagements pris par l'UA :

- Accompagnement des assos (subventions FSDIE, locaux dédiés, matériel, offre de formation, ...)

### Chiffres clés :

- **60** associations signataires en 21-22 (*48 assos en 21-22*)

### Perspectives 2023-24 :

. Mise en application de la nouvelle charte en septembre 2024 ainsi que du nouveau Règlement FSDIE (infos à venir)





### LES INFOS CLÉS :

- **Un partenariat Crous-UA depuis 2019**
- **Un lieu de vie dédié aux étudiant.e.s du territoire mais ouvert à tou.te.s**
  - Du lundi au jeudi de 10h à 18h
  - Le vendredi, de 10h à 14h30
- **Un lieu de diffusion culturelle**
- **Un lieu d'animation**
- **Un outil pour les étudiant.e.s et associations étudiant.e.s du territoire porteurs.euses de projets**

# BILAN 22-23

## BILAN D'ACTIVITÉ | LA PARENTHÈSE

### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE (8 sept-13 déc)

- **24 projets/événements :**
  - . 4 Spectacles
  - . 3 Cinés débats
  - . 8 Animations
  - . 2 Ateliers
  - . 3 Expositions
  - . 3 vernissages
  - . 1 Événement spécifique

23 projets étudiants sur l'année (13 en 2021-22)

### 2<sup>E</sup> SEMESTRE (10 jan - 4 mai)

- **31 projets /événements :**
  - . 5 Spectacles
  - . 1 Concert
  - . 2 Cinés débats
  - . 4 Conférences
  - . 11 Animations
  - . 1 Atelier
  - . 3 Expositions
  - . 2 vernissages
  - . 1 Concours d'éloquence
  - . 1 Concours de recettes
- **1 Accueil en résidence de création**  
(2 étudiantes TALM-Angers)

### INFOS CLÉS :

- **2 500 spectateurs.rices**
- Fréquentation aux événements proposés en hausse : +12% /2021-22
- **ACTIVITÉ DU BAR :**
  - . 17 ouvertures (12 ac alcool)
  - . 11 associations
- **ACCUEIL LE MIDI**
  - . 16 midis avec activités
  - . Ventes de crêpes, plantes par les assos étudiantes
  - . Partenariat avec le SSU
- **LANCEMENT DE L'E2O**  
« Gestion de projet culturel / animation »
  - . 14 inscrit.e.s
  - . 4 projets

# PROGRAMMATION 23-24

## ÉVÉNEMENTS ET PROJETS RÉCURRENTS :

- **Angers Comedy Club** : soirées stand up et atelier de pratique (en lien avec UA Culture)
- **Tournois de babyfoot**
- **Soirée Gaming**
- Tremplin **Pulsation** CROUS
- **Expositions** (projets étudiants et/ou partenaires)
- **Concours Photo Étudiant** (+ atelier en lien avec UA Culture ?)
- **Les formats "Happy Hour"** : à destination des étudiant.e.s porteurs de projets

## ÉVÉNEMENTS & PROJETS EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'UA ET DU CROUS :

- **SSU** : Stand prévention sur les temps du midi, formation prévention Assos UA, ...
- **Recherche** : propositions d'enseignants (performance, conférence, rencontre...)
- **DI** : Semaines de l'international (expo)
- **UA-Culture** : Mois du Genre, Spectacurieux, valorisation de projets étudiants
- **Vie des personnels** : atelier repair vélo, autre ?
- **Crous** : la Super Galerie, valorisation projets étudiants, ...

# PROGRAMMATION 23-24

## MAIS AUSSI :

- **L'E2O "Gestion de projet culturel et d'animation à la Parenthèse"**
- **Ateliers** : 0 déchets / Repair café/Atelier Photo
- **Réunions de rentrée** des associations étudiantes UA
- Une friperie éphémère à la Parenthèse (en lien avec étudiants DU PAREO, COP1, l'Agoraé, ....)
- **Projets étudiants**
- **Conférences** thématiques pop' ?
- **Accueil d'associations** et acteurs locaux en lien avec la vie étudiante - fil rouge bien-être et esprit d'équipe - sur les temps du midi

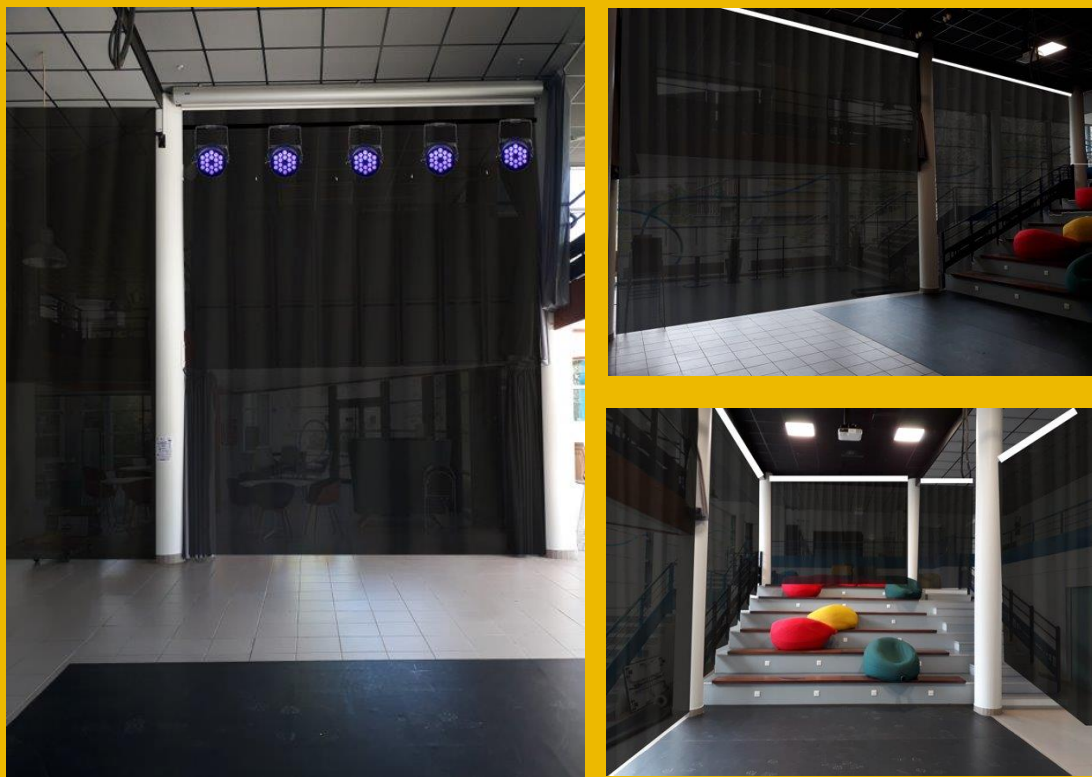
## NOUVEAUX PARTENARIATS À DÉVELOPPER

# PROJETS 23-24

## À DÉVELOPPER / AMÉLIORER

### L'AMÉNAGEMENT DU LIEU

Améliorer les conditions d'accueil et d'installation spectacle/projection avec la **BLACK BOX**



Développer l'accueil de spectacles vivants,  
résidence de création, séances de projections à la Parenthèse

# Prochaines CFVU

- **Mercredi 20 septembre 2023 à 14h30**
  - **Lundi 23 octobre 2023 à 14h30**
  - **Lundi 20 novembre 2023 à 14h30**
  - **Lundi 18 décembre 2023 à 14h30**